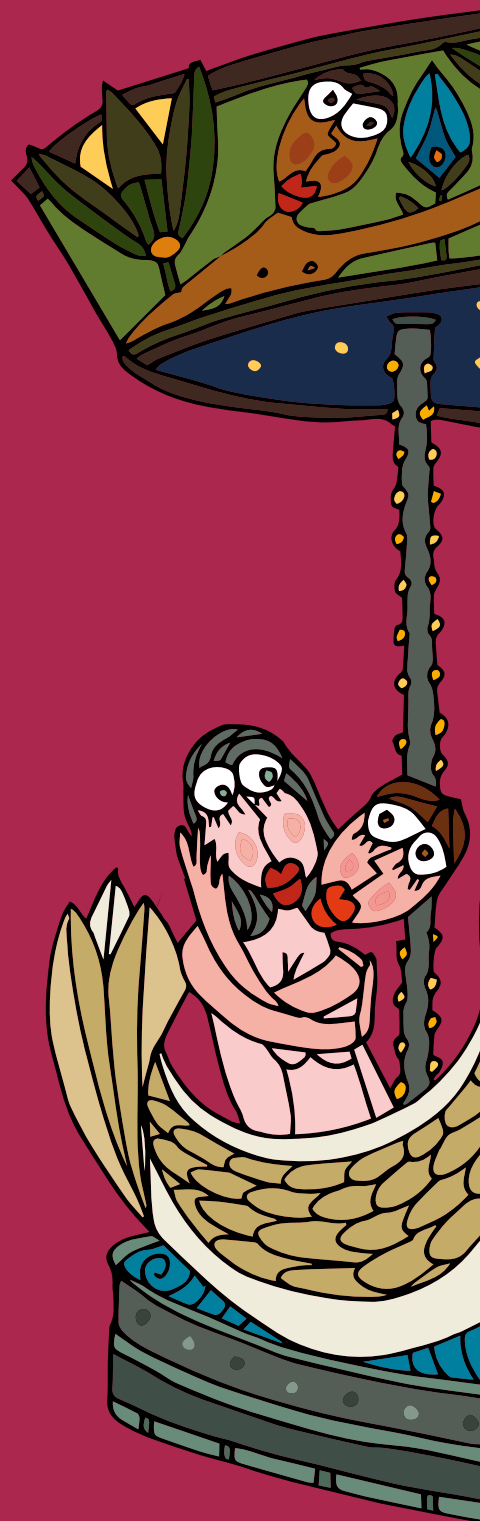
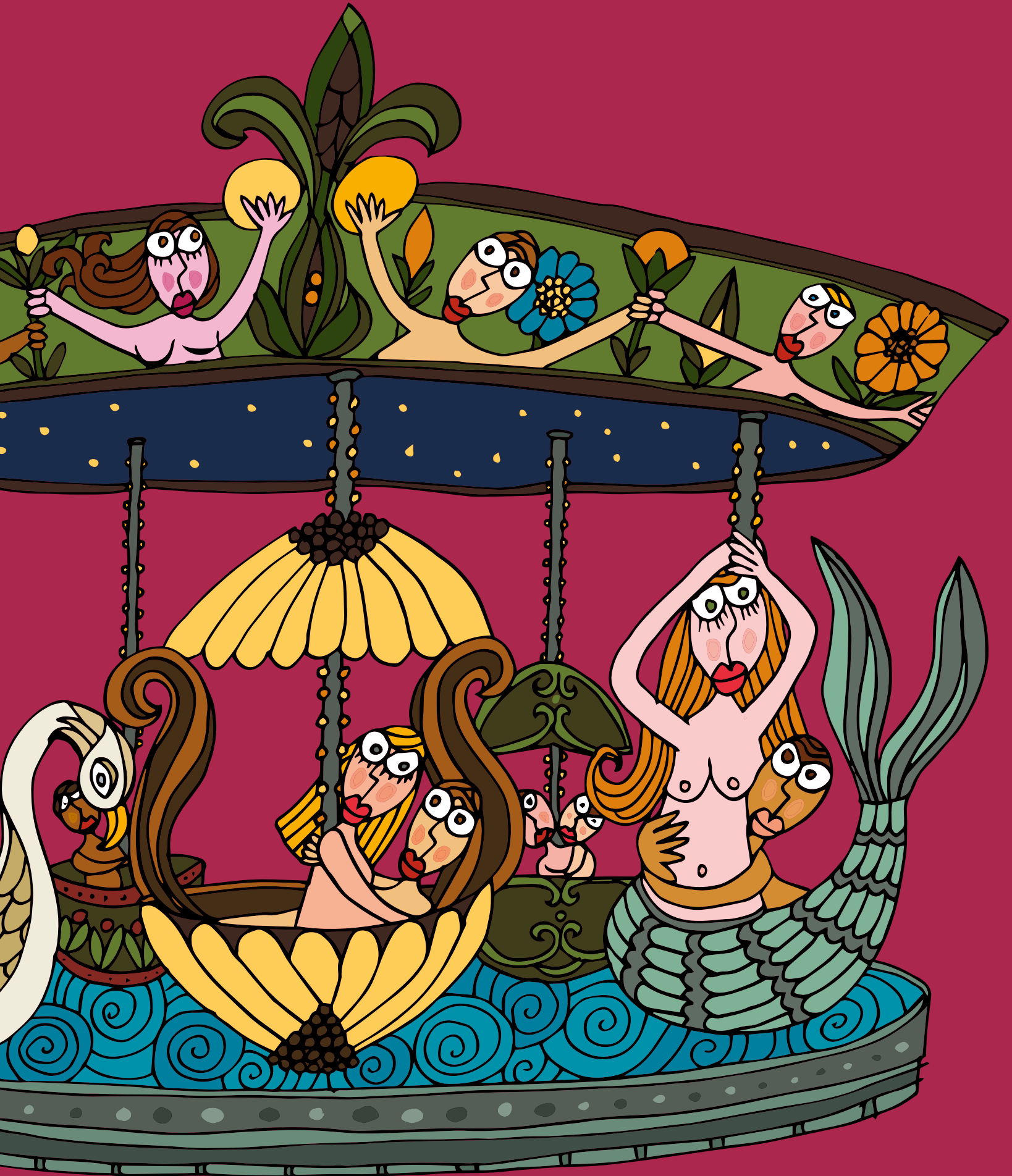


LA SEXUALITÉ À L'INFINI PLURIEL

**LA SEXUALITÉ HUMAINE,
DANS TOUTE SA DIVERSITÉ ET
DANS TOUTE SON AMPLEUR,
BÉNÉFICIE DEPUIS PEU D'UN
INSTITUT DE RECHERCHE QUI LUI
EST ENTIÈREMENT DÉDIÉ.
LE « CENTRE UNIVERSITAIRE MAURICE
CHALUMEAU EN SCIENCES DES
SEXUALITÉS » ENTEND PROMOUVOIR
UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE
« DES SEXUALITÉS » QUI SOIT
INTERDISCIPLINAIRE ET INCLUSIVE
DES « MINORITÉS » SEXUELLES.**

Dossier réalisé par Anton Vos et Vincent Monnet
Illustrations d'Albin Christen (www.albin.ch)







Juan Rigoli

Professeur au Département de langue et de littérature françaises modernes de la Faculté des lettres.

1999 : Thèse de Doctorat en Faculté des lettres à l'UNIGE.

2001 : Publication de la thèse « Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIX^e siècle », avec une préface de Jean Starobinski.

2000 : Professeur à l'Université de Fribourg.

2005 : Professeur à la Faculté des lettres.

2007 : Membre de la commission scientifique du Fonds universitaire Maurice Chalumeau.

2018 : Président de la Commission scientifique du Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités (CMCSS).

Le 17 novembre dernier, l'Université de Genève a inauguré le Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités. Cette nouvelle structure académique reprend la gestion des ressources du Fonds universitaire Maurice Chalumeau (FUMC) qui, depuis des décennies, a permis de financer des activités de recherche en sexologie et de placer Genève à la pointe de cette discipline dans le monde francophone. L'objectif de la création de ce centre universitaire est de mieux répondre aux dernières volontés de l'homme qui, à sa mort en 1970, a légué sa fortune (l'équivalent de 2,3 millions de francs suisses) à l'Université de Genève pour qu'elle crée un « institut » dédié à l'étude de la « sexualité humaine », incluant les « minorités » sexuelles et conçu dans un esprit interdisciplinaire. Personnage discret, voire mystérieux, Maurice Chalumeau voulait ainsi contribuer à libérer les sexualités des « traditions », « préjugés » et « dogmes » discriminants. Il aura fallu attendre cinquante ans pour que, grâce notamment à l'évolution des mentalités, sa volonté soit pleinement respectée. Un long chemin sur lequel revient Juan Rigoli, professeur au Département de langue et de littérature françaises modernes (Faculté des lettres) et président de la Commission scientifique du Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités (CMCSS).

Campus : Comment êtes-vous arrivé à la tête de la Commission scientifique du CMCSS ?

Juan Rigoli : Il se trouve que mon champ de recherche et d'enseignement est la littérature, principalement du XIX^e siècle, et que je m'intéresse plus particulièrement aux rapports qu'elle entretient avec la médecine et la psychiatrie. La sexualité est devenue pour moi un objet d'étude car elle se trouve à l'intersection de ces deux domaines, à la frontière entre l'histoire des savoirs médicaux et la littérature érotique des XVIII^e et XIX^e siècles. C'est pourquoi en 2007, peu après ma nomination à l'Université de Genève, on m'a demandé de participer au FUMC et de codiriger une formation continue en sexologie clinique. J'ai d'abord été membre de la Commission scientifique du Fonds avant d'en accepter, en 2018, la présidence.

Pourquoi avoir créé un Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités alors qu'il existait déjà un fonds permettant de financer des recherches ?

Il s'agissait d'abord de répondre aux volontés de Maurice Chalumeau. Son testament donne en effet comme mission explicite à l'Université de Genève de fonder un « institut de sexologie », c'est-à-dire une véritable structure académique, plus active scientifiquement que ne peut l'être un « fonds » distribuant des subventions. Nous avons opté

pour un centre universitaire en inventant un mode de gouvernance adéquat, dont la structure est scientifiquement indépendante de toutes les Facultés mais en relation avec chacune d'elles.

Quel rôle concret le centre va-t-il jouer dans l'étude des sexualités ?

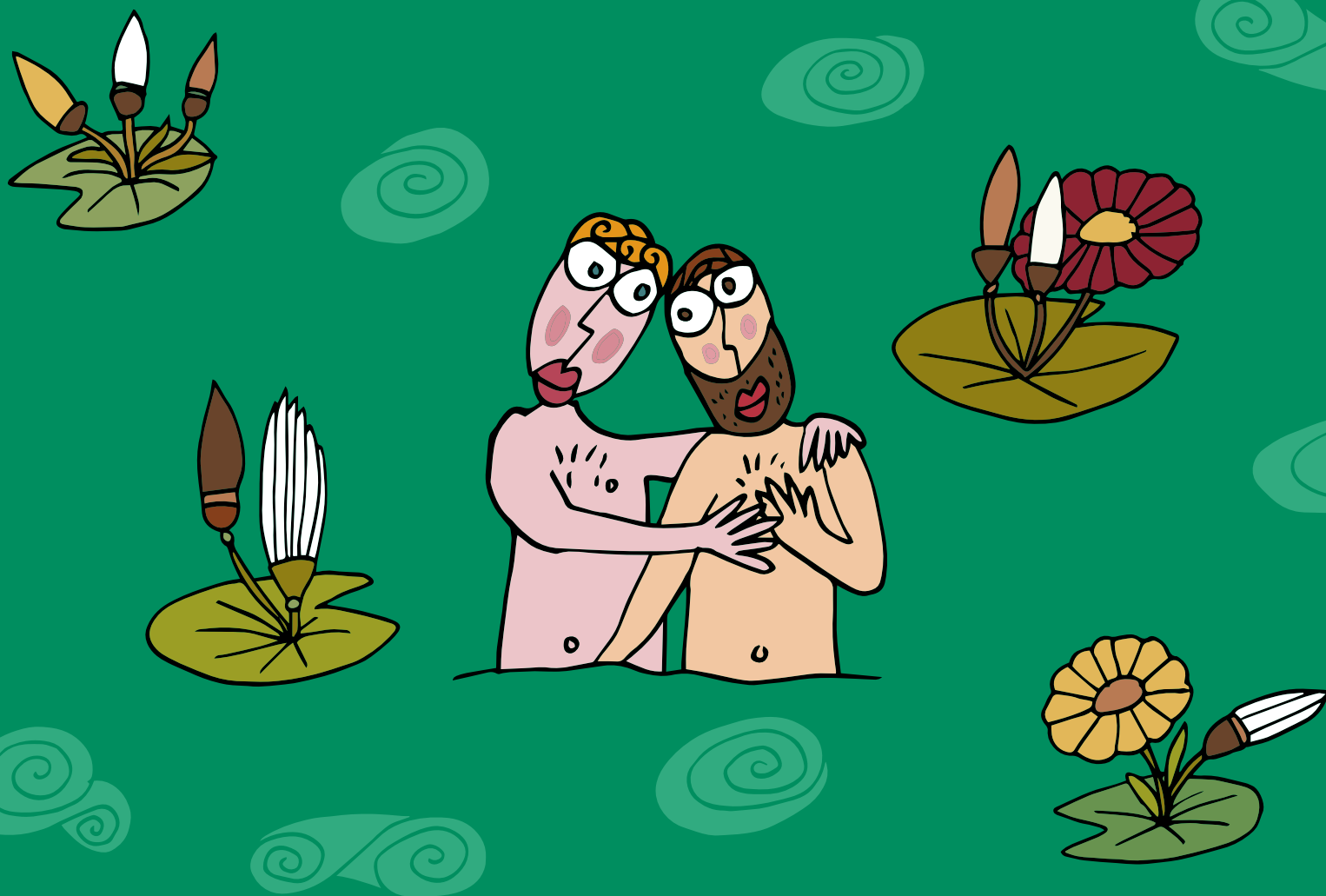
Rattaché à l'administration centrale de l'Université, le CMCSS a l'ambition d'être un organe non seulement de soutien mais aussi d'impulsion, d'interconnexion et de promotion de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sexualités. Mais une part essentielle

de ses missions est aussi de créer des liens entre l'académie et la Cité. Maurice Chalumeau voulait en effet que les savoirs sur les sexualités produits et diffusés par l'Université puissent contribuer à « une évolution de l'opinion publique vers une conception plus libérale » des sexualités, en démantelant l'empire des « traditions », des « préjugés » et des « dogmes » discriminants.

Qu'est-ce que Maurice Chalumeau, qui n'était pas médecin, entendait par sexologie ?

Dans son testament, la « sexologie » désigne un champ de connaissances qui est loin d'être homogène. Si Maurice Chalumeau se réfère aux enquêtes du biologiste et sexologue américain Alfred Kinsey (1894-1956), il mentionne aussi deux ouvrages qui lui servent de répertoires de sujets et de problèmes à étudier. Le premier est *La sexologie normale et pathologique* (1959) du psychiatre et psychanalyste français Angelo Hesnard. Les premières pages de ce manuel établissent que l'étude de la sexologie requiert les compétences de la biologie, de la médecine, de la psychologie, de la sociologie, de l'ethnologie, et plus globalement

MAURICE CHALUMEAU SOUHAITAIT « UNE ÉVOLUTION DE L'OPINION VERS UNE CONCEPTION PLUS LIBÉRALE » DES SEXUALITÉS, EN DÉMANTELANT L'EMPIRE DES « TRADITIONS », DES « PRÉJUGÉS » ET DES « DOGMES » DISCRIMINANTS



d'une analyse culturelle, à laquelle Hesnard lui-même se livre. Le reste du volume ne correspond toutefois pas du tout à la vision de la sexualité de Maurice Chalumeau puisque même si le contenu accorde une place aux « variations » de la sexualité, il les confronte néanmoins à la norme stricte d'un « rapprochement sexuel copulatoire » qui ne peut avoir lieu, sauf « perversion », qu'avec un « individu du sexe antagoniste ».

Quelle est la seconde référence de Maurice Chalumeau ?

Elle se situe à l'opposé de la première. Il s'agit des *Minorités érotiques* (1964), un ouvrage polémique et houleux écrit par le jeune psychiatre suédois Lars Ullerstam et qui connaît alors une grande diffusion européenne (la traduction française est publiée en 1965 par Jean-Jacques Pauvert, le premier éditeur non clandestin des œuvres de Sade). Lars Ullerstam y dresse l'inventaire de ce que la médecine classe sous la catégorie des « anomalies » sexuelles : inceste, exhibitionnisme, pédophilie, saliromanie, algolagnie, homosexualité, scopophilie et « autres déviations sexuelles » (cf. *glossaire en page 42*). Mais il conteste vigoureusement les termes de « déviation » ou d'« anomalie », sa

conviction étant que, « sexuellement, chaque être humain est unique en son genre » et que la sexualité humaine doit être considérée comme un ensemble continu de « variantes ». Certaines d'entre elles, ne pouvant être totalement acceptées socialement, appellent toutefois chez l'auteur des nuances et des contorsions rhétoriques. Quoiqu'il en soit, le vœu de Maurice Chalumeau est que les pratiques sexuelles soient abordées sous tous leurs aspects et qu'elles soient libérées du champ de la pathologie chaque fois que l'on aura scientifiquement établi qu'elles sont sans danger pour soi et pour autrui. Cela revient à réformer le partage entre le « normal » et le « pathologique » opéré par la sexologie de Hesnard et de ses successeurs.

Pourquoi Maurice Chalumeau était-il intéressé par cette question ?

On connaît peu la vie de Maurice Chalumeau (*lire sa biographie en pages 20-21*). Les témoignages de ses amis comme les traces publiques qu'il a laissées sont rares et discrets. Le peu de fois où son nom est évoqué, il est associé à l'homosexualité. Était-il lui-même homosexuel ? Peut-être. La question est à mes yeux sans pertinence.

L'homosexualité n'est pas explicitement mentionnée dans son testament mais, en 1959, elle a été le motif d'un vif affrontement entre Maurice Chalumeau et le pasteur évangéliste Maurice Ray, professeur de théologie pratique. Dans l'une des émissions *Le courrier du cœur* qu'il animait sur les ondes de Radio Lausanne, ce responsable de la Ligue pour la lecture de la Bible avait parlé de l'homosexualité en des termes qui l'assimilaient à une déviance physique et spirituelle. À quoi Maurice Chalumeau avait répondu que « l'homosexualité est un phénomène naturel » dont les « métaphysiques imbéciles » ne devraient plus se mêler. « *Le temps des idéologies invérifiables est révolu* », avait-il prophétisé. Maurice Chalumeau voulait que la « sexualité humaine » tout entière soit étudiée et ainsi libérée. Il ne me paraît donc pas opportun de considérer que sa pensée est nécessairement déterminée par son orientation sexuelle.

Comment s'est passée l'acceptation de son legs par l'UNIGE ?

Ce que nous savons de cet épisode montre qu'il y a eu de longues discussions et qu'il a fallu trouver des compromis. Ce n'était déjà pas facile en 1970 pour l'Université de Genève d'accepter un legs l'obligeant à étudier la sexualité et à lui consacrer un institut. C'était encore plus difficile, voire impossible, d'imaginer que ledit institut aurait pour mission d'étudier, comme le demande le dernier

codicille du testament, toutes les expressions de la sexualité humaine, y compris celles des « minorités érotiques ». C'est William Geisendorf, célèbre obstétricien genevois et fervent défenseur de l'accouchement sans douleur, qui a permis la naissance du Fonds. Il a en effet convaincu ses collègues d'accepter le don (un des plus importants que l'Université ait reçus) en leur proposant de commencer le travail par l'étude de la sexualité du plus grand nombre, hétérosexuelle et reproductive, pour n'aborder celle des « minorités » que dans un second temps. Autant vous dire que durant quatre décennies, on n'a jamais dépassé cette première étape. La sexualité du couple hétérosexuel semblait s'imposer d'elle-même comme objet de recherche prioritaire et la finalité reproductive de la sexualité a même été, pour certains des travaux soutenus, l'objet central sinon unique. Ce n'est que depuis les années 2010 que les positions ont commencé à évoluer et cela fait à peine deux ans que les sexualités, au pluriel, sont véritablement devenues la bannière du fonds, puis du centre.

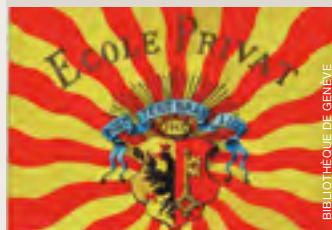
Pourquoi a-t-il fallu autant de temps avant de respecter pleinement la volonté du donateur ?

Au début, quelques personnalités scientifiques issues de la Faculté de médecine, en particulier William Geisendorf (décédé en 1981) et les deux psychiatres genevois Georges Abraham et Willy Pasini, ont mis à profit les ressources du FUMC (dont ils étaient les principaux animateurs)

LE MYSTÈRE CHALUMEAU

Il existe très peu d'informations sur Maurice Chalumeau, dont le legs a permis de créer un fonds puis un centre universitaire portant son nom. Petite biographie sommaire.

Les origines: Maurice Chalumeau est né à Genève le 22 février 1902 dans une famille dont les origines genevoises remontent au moins à la fin du XVIII^e siècle. Son père, Lucien Chalumeau (1867-1932), est maître d'histoire à l'École secondaire et supérieure de jeunes filles. Son grand-père, François Chalumeau (1828-1890), est pasteur, membre du Consistoire de Genève et auteur, en 1854, d'une fervente *Réfutation* de quelques accusations portées contre le protestantisme. Quant à la mère de Maurice Chalumeau, Marie-Louise Kleinfeldt (?-1962), elle est la fille de Louis Napoléon Auguste Kleinfeldt (1839-1901), un riche fabricant de joaillerie et de bijouterie installé à Genève.



Un homme utile à son pays: Maurice Chalumeau fréquente l'école Privat, une institution privée fondée en 1814, sorte de « république en miniature » chargée de former les garçons de l'élite genevoise en leur faisant jouer, dès leur plus jeune âge, les « rôles » qu'ils sont appelés à assumer en tant qu'« hommes utiles à leur pays ».

Le physicien et chimiste: après le collège, il s'inscrit à la Faculté des sciences de l'Université de Genève et décroche en 1926 une Licence ès sciences physiques et chimiques. Cette formation laisse une empreinte forte qui se traduit par une exigence scientifique et une foi inébranlable dans le pouvoir d'élucidation de la science, seule arme efficace, à ses yeux, contre l'idéologie, les dogmes, les obscurantismes.

L'ingénieur: entre 1929 et 1930, il est à la tête d'un grand garage pour automobiles au cœur de Genève, résultat d'une puissante passion pour la mécanique, doublée de connaissances si étendues dans le domaine que beaucoup l'appellent alors l'« ingénieur ».

« CE N'ÉTAIT PAS FACILE EN 1970 POUR L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE D'ACCEPTER UN LEGS L'OBLIGEANT À ÉTUDIER LA SEXUALITÉ ET À LUI CONSACRER UN INSTITUT »

pour instaurer et développer une discipline qui n'existait pas encore dans la Cité de Calvin. Des stages aux États-Unis leur ont permis d'importer les thèses et méthodes de la sexologie américaine. Ils ont ainsi pu mettre sur pied une véritable école genevoise de sexologie, devenue la plus importante dans l'espace francophone, associant l'enseignement à la pratique clinique et à la thérapeutique. Ils ont également participé à un symposium de l'Organisation mondiale de la santé en 1974 (avec le soutien du FUMC) qui a abouti à une première définition consensuelle de la notion de « santé sexuelle ». De nombreuses publications marquantes accompagnent cet essor scientifique et didactique, dont celle en 1974 de l'ouvrage codirigé par les deux psychiatres genevois, *Introduction à la sexologie médicale*, devenu une référence. Après ce très grand succès, les choses ont continué dans la même voie mais avec de moins en moins d'élan au fil des ans. Le renouvellement de la commission du Fonds il y a un peu plus de dix ans a très progressivement ouvert de nouvelles perspectives.

Est-ce que le changement des mentalités a contribué à cette transition ?

Il est bien sûr beaucoup plus facile de lancer un tel projet aujourd'hui qu'en 1971. Les mœurs sexuelles et la place de la sexualité dans nos vies, dans la société, dans le champ juridique, y compris dans le champ médical et psychologique ont profondément changé. L'homosexualité,

pour ne prendre que cet exemple, n'est plus considérée comme un « obstacle à la vie sexuelle », contrairement à ce qu'on pouvait encore lire dans le volume rassemblé par Georges Abraham et Willy Pasini sous la plume de médecins comme le psychiatre genevois Gaston Garrone (1924-1991).

La morale religieuse puis la psychiatrie ont défini les comportements sexuels qu'elles considéraient comme normaux et anormaux. En sommes-nous détachés aujourd'hui ?

L'homosexualité a été officiellement « dépathologisée » par l'Association américaine de psychiatrie (APA) en 1973. Retirée en 1980 du fameux DSM III (3^e édition du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* édité par l'APA), elle n'y reviendra plus. Même si quelques praticiens ont continué à mener, de plus en plus secrètement,



Le technopsychologue : en 1931, Maurice Chalumeau s'inscrit à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, future Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Il y suit les cours d'Édouard Claparède, de Jean Piaget et d'Eugène Pittard. Il entreprend une thèse de doctorat sous la direction de Claparède. Mais la mort du maître en 1940 y met un terme. Dans ces années-là, il intervient deux fois à la radio, avec une conférence consacrée à l'orientation professionnelle et un « entretien psychologique » sur « la formation du caractère », dans lequel il est présenté en tant que « technopsychologue ».

Le juriste : une autre des vies multiples de Maurice Chalumeau, parallèles ou successives, rendues sans doute

possibles par une extrême aisance intellectuelle plus encore que matérielle, fait de lui un collaborateur régulier du CICR, dans l'entourage de Jean Pictet. Il est engagé dans la formulation philosophique et morale, mais à des fins juridiques, des fondements des « droits individuels » devant garantir « l'épanouissement de la personnalité de tous les hommes ». Ses missions dans ce cadre, dont l'une en Turquie, s'étendent sur une quinzaine d'années et les témoins privilégiés de sa vie évoquent cette activité comme celle d'un « juriste ».

Le décès : le 6 juin 1970, Maurice Chalumeau décède à Genève. Sans héritier direct, il désigne l'Université de Genève comme seule légataire de la fortune héritée de sa mère.





**LE CENTRE MAURICE
CHALUMEAU EN
SCIENCES DES
SEXUALITÉS EN
QUELQUES DATES**

17 novembre 1970:
L'Université de Genève
accepte le legs de
Maurice Chalumeau.

5 mars 1971: Elle
crée un « Fonds
universitaire Maurice
Chalumeau » (FUMC)
destiné à promouvoir
le développement
des connaissances
scientifiques sur les
sexualités de manière
interdisciplinaire, en
ayant pour perspective
la création d'un centre
d'études qui leur
soit dédié.

17 novembre 2020:
L'Université crée
le « Centre Maurice
Chalumeau en sciences
des sexualités ». Ce centre a pour but,
grâce aux ressources
du FUMC, de financer
et d'encourager
la recherche,
l'enseignement, la
documentation et
l'information scientifiques
sur les sexualités,
considérées de manière
interdisciplinaire, sous
tous leurs aspects, en
particulier psychologique,
médical, sociologique,
historique, culturel
et juridique.

La fortune du FUMC
comprend un legs
initial d'un montant
de 2,3 millions de
francs (sous la forme
d'immeubles et de titres).
La fortune actuelle du
FUMC est estimée à
44 millions de francs.
Le revenu de ce capital
permet de financer des
projets de recherche,
des bourses doctorales,
des publications, des prix
et des enseignements de
niveaux bachelor, master
et doctorat.

www.unige.ch/cmcss

des « thérapies de conversion » visant à soigner des attitudes ou des identités sexuelles jugées pathologiques, avec les terribles effets que l'on sait, bien peu osent aujourd'hui penser que l'homosexualité est une maladie. Les convictions morales, les peurs et rejets à l'égard de ce qui s'écarte de la norme hétérosexuelle sont pourtant encore bien ancrés et cette norme continue à être diffusée. Il suffit de consulter, par exemple, les sites Internet consacrés à la sexologie médicale ou psychologique dont l'iconographie laisse bien peu de place, sinon aucune, à la représentation d'une sexualité qui ne soit pas celle de couple hétérosexuel.

« CET HÉRITAGE DE MORALE RÉPRESSIVE ET DE LICENCE NE NOUS DÉTERMINE PAS ABSOLUMENT ET NOUS AVONS LA CHANCE, CHAQUE JOUR, DE NOUS APPROCHER D'UNE VISION OUVERTE ET INCLUSIVE DES SEXUALITÉS »

chaque jour, de nous approcher d'une vision ouverte et inclusive des sexualités. Nous apprenons à comprendre les différences, la nôtre autant que celle d'autrui, et à assimiler l'idée d'une continuité dans les sexualités. Nous acceptons le fait que nous ne sommes pas définis, à l'échelle individuelle ou collective, de manière homogène ni nécessairement stable dans le temps. Et nous arrivons ainsi à admettre le mouvement et la variété dans les sexualités.

Cela ne se fait pas sans heurts, pourtant...

Cette compréhension se construit en effet contre un puissant binarisme qui prétend clairement distinguer le masculin du féminin et lui assigner des rôles sociaux qu'il considère comme rigoureusement inscrits dans la nature. Cette morale croit pouvoir asseoir sa légitimité sur une

réalité biologique (bien plus complexe qu'elle ne l'imagine) et affirmer que l'acte sexuel ne s'explique et ne se conçoit sainement que par sa finalité reproductive. Des enquêtes ont pourtant montré, s'il en était besoin, que ce n'est pas là l'idée la plus présente à l'esprit des personnes engagées dans une relation sexuelle. La résistance à cette conception ouverte des sexualités s'exprime souvent par de violentes attaques contre une « théorie » ou « idéologie » du genre supposée nous éloigner du fondement « naturel » de nos convictions et connaissances.

Que pensez-vous de la notion de « théorie du genre » ?

L'expression « théorie du genre » a été forgée par les milieux les plus conservateurs pour contrer un mouvement qui visait à nommer et à corriger des inégalités sociales en matière de genre. Or, si l'on admet qu'il existe une « théorie » ou une « idéologie » du genre, il faut également admettre qu'il existe une idéologie ou une théorie sous-jacente à tout discours sur les sexualités, y compris à ceux qui se réclament des sciences biomédicales. Car il n'existe pas et il n'a jamais existé de discipline appliquée à la sexualité exclusivement objective, fondée sur la preuve. Les sciences s'exercent, se pensent et s'institutionnalisent dans des sociétés et au sein de cultures. Les personnes qui les animent sont elles-mêmes immergées dans ces cultures. D'où l'importance de porter sur les disciplines scientifiques un regard historique et épistémologique qui les invite à leur propre critique et à comprendre la part de croyance qui leur est constitutive. Sans être historien ni épistémologue, Maurice Chalumeau a d'ailleurs souhaité que les nombreuses disciplines impliquées dans l'étude des sexualités n'établissent pas entre elles des rapports de dominantes à dominées et, surtout, qu'aucune ne s'impose sur les autres. Quand il projette l'étude de la sexualité humaine, c'est avec l'ambition de réformer et la société et les sciences, dont les représentant-es, médecins, psychologues, juristes, sociologues et autres, sont toutes et tous également invité-es à l'école de la sexologie. Il en appelle à un « travail critique » qui doit conduire, il en est convaincu, à une augmentation du bonheur collectif par la multiplication des bonheurs individuels.

Vous utilisez les « sexualités » au pluriel alors que le mot « sexualité », qui est générique, existe déjà. Pourquoi ?

Ce pluriel permet de signifier une volonté de « détaxonomiser » la sexualité et de libérer les sciences de leur

attachement au chiffre 2 dont elles parviennent difficilement à se défaire. C'est d'ailleurs ce binarisme que mettent en échec les personnes intersexes (nées avec des caractères sexuels, génitaux, gonadiques ou chromosomiques qui ne correspondent pas aux définitions types des corps biologiquement mâles ou femelles). Non pas en tant qu'« anomalies » mais en tant que révélateurs d'une continuité que les sciences doivent comprendre plus finement et dans le respect le plus entier de la personne.

Que pensez-vous du sigle LGBTIQ+? Cette segmentation ne crée-t-elle pas de nouvelles frontières?

Ce sigle désigne des réalités et des vécus très différents qui concernent le sexe, les orientations sexuelles ou les identités de genre. S'il faut évoquer à leur égard une frontière, il faut d'abord penser à celle, discriminatoire, que la sexualité « majoritaire » a instituée et à laquelle les « minorités » ont répondu en se constituant en communautés. Bien sûr, comme il s'agit formellement d'une liste, même ouverte, elle suppose une taxonomie. À titre personnel, je dirais que ce que je préfère dans cet acronyme, c'est le signe « + », indiquant la possibilité de rajouter de nouvelles lettres, tellement peut-être que le principe de classification se perdra et que la conscience d'une continuité s'imposera. Cela dit, il faut respecter chacune des lettres (ainsi que leur ensemble, bien sûr) car dans la réalité, elles correspondent à différentes communautés qui se sont constituées et auto-désignées pour acquiescer et défendre des droits qui ne leur sont pas reconnus et pour se positionner contre les discriminations qu'elles subissent. Que ce type de mouvement puisse reconduire parfois des critères d'inclusion et d'exclusion, qui rappellent ceux de ladite majorité, constitue probablement une étape nécessaire, appelée à être dépassée.

PRIX JUNIOR MAURICE CHALUMEAU 2020



Le Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités a décerné le Prix junior Maurice Chalumeau 2020 à Sofia Rasic pour le mémoire de master en droit qu'elle a soutenu à l'Université de Genève, sous le titre :

« Le génocide des Yazidis, sous

l'angle des violences sexuelles ». Ce travail est le fruit d'un long processus de maturation qui a débuté en mars 2019 à la suite d'une projection du documentaire *On her shoulders* d'Alexandria Bombach et la découverte de la figure de Nadia Murad, ancienne esclave sexuelle rescapée de l'État islamique, dans le cadre du FIFDH Genève.



Le centre a également décerné un Prix senior Maurice Chalumeau à Léïla Eisner, pour la thèse de doctorat en psychologie sociale qu'elle a soutenue à l'Université de Lausanne, sous le titre : « Social change and perceived societal norms: An application to the sexual minority

context in Switzerland ». Son travail vise à fournir une meilleure compréhension des raisons pour lesquelles certaines personnes ont une perception erronée des opinions des autres sur les questions LGBTIQ +, de l'impact de ces idées fausses sur leur volonté d'agir pour le changement social et des conséquences des nouvelles lois sur les perceptions du statu quo.

En attendant ce jour, où est-ce que l'égalité des droits achoppe encore?

Les manières de s'adresser les uns aux autres, le langage, les configurations culturelles contraignantes du masculin et du féminin, la violence des rapports sociaux, l'accès inégal à la santé... On n'en finirait pas d'énumérer les difficultés, des plus subreptices aux plus graves et urgentes, sur lesquelles on achoppe encore et qui ouvrent autant de possibilités de progresser en matière d'égalité des droits. Mais d'importants changements ont lieu. La Suisse était l'un des derniers pays d'Europe occidentale à ne pas autoriser le mariage civil pour tous. Il vient d'être adopté par les deux chambres du Parlement, après plusieurs années de procédure, même si un référendum est encore possible.

Qu'en est-il du droit à l'adoption des enfants et de la PMA (procréation médicalement assistée) pour les couples homosexuels?

L'acceptation sociale de ces questions évolue constamment. Elles mobilisent des débats éthiques et scientifiques qui prennent le pas, difficilement mais sûrement, sur les affrontements passionnels. La récente révision de la loi française de bioéthique, autorisant la PMA aux couples de femmes, est un marqueur des changements profonds que nous vivons et qu'il faut savoir accueillir. Ces changements extrêmement rapides impliquent une mise à l'épreuve et une reconfiguration des principes juridiques et éthiques. Et ce n'est certainement qu'une étape. Ce qui est également frappant, c'est la vitesse avec laquelle, après des oppositions d'une virulence pourtant extrême, ils tendent

à constituer une normalité apaisée. On est ainsi parvenu à comprendre, à ressentir intimement, que l'adoption d'enfants par des couples homosexuels, dans les pays où elle a été rendue possible, n'était pas contraire à l'intérêt de l'enfant, comme on l'a longtemps soutenu, mais consacrait de nouvelles formes de famille et d'amour.



« EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ, SCIENCE ET LITTÉRATURE SONT EN INTERACTION CONSTANTE »

Professeur de littérature et président de la Commission scientifique du Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités, Juan Rigoli explique les liens entre ses deux fonctions.

Campus : Vous êtes un spécialiste de la littérature. Qu'est-ce que cette discipline peut apporter aux sciences des sexualités ?

Juan Rigoli : La littérature parle du monde. Elle nous aide à le comprendre de manière fine et complexe et nous aide aussi à y vivre. Elle parle également de sexualité avec beaucoup d'intensité tout comme elle aborde les sciences de la sexualité, lesquelles se mettent d'ailleurs régulièrement à l'écoute de la littérature. Quand on observe la manière dont se constituent les savoirs sur les sexualités au fil du temps, on s'aperçoit que les deux domaines, science et littérature, sont en interaction constante, liés par des rapports d'opposition ou de collaboration. Et il y a certains aspects que les sciences, dans leur volonté d'épurer leurs modèles et leur langage, écartent de leur domaine, alors que la littérature les prend en charge.

Avez-vous un exemple ?

L'escole des filles ou la philosophie des dames, publié anonymement en 1655 et attribué à un certain Michel Milliot, est considéré comme le premier texte de littérature érotique en langue française. Cet exemple ancien offre

une vision historique des sciences des sexualités et de leur ancrage culturel. Cet ouvrage rassemble en deux dialogues tout un savoir théorique et pratique sur la sexualité enseigné par une femme expérimentée, Suzanne, à sa cousine Fanchon, jeune fille innocente mais prompte à retenir les leçons qu'on lui dispense. Ces leçons sont imprégnées de médecine. Elles abordent l'anatomie et la physiologie sexuelle, les mécanismes de l'excitation, les remèdes et accessoires dont la sexualité peut tirer avantage ou qui lui permettent de surmonter des défaillances. Mais Suzanne va plus loin. Elle détaille les modes d'approche, les gestes et attitudes qui caractérisent une relation sexuelle, l'ordre et la manière dont les corps sont déshabillés, les caresses réciproques et leur nécessité psychologique et physiologique et même les propos que l'on tient durant l'amour. Le contenu de l'enseignement contraste avec celui des traités médicaux. Ces derniers exposent certes un savoir anatomique et physiologique étendu mais, en ce qui concerne l'acte sexuel, ils ne retiennent que le catalogue des « postures » évaluées en fonction de la morale et de la reproduction.

La littérature érotique ou libertine est donc une littérature libre ?

La littérature libertine, même si elle se prétend dégagée du poids des dogmes, connaît elle aussi des limites. Chaque texte définit ce qu'il considère comme acceptable en

termes de pratiques sexuelles ou de représentation des organes sexuels masculins et féminins. Chaque œuvre joue avec des normes morales, religieuses, sociales ou même médicales qui la contraignent tout en l'incitant à des transgressions. Et ce qui est vrai de la littérature érotique l'est d'une certaine façon aussi du discours médical. En témoigne le premier ouvrage de médecine en langue française consacré à la « génération », le *Tableau de l'amour humain considéré dans l'état du mariage*, publié en 1686. L'auteur, Nicolas Venette, négocie subtilement avec la morale religieuse pour établir la primauté de la nature sur les questions physiologiques ou pathologiques liées à la vie sexuelle tout en évoquant avec circonspection mais non sans plaisir une prolifique culture licencieuse, de l'Antiquité à la Renaissance. L'étude de l'entrelacement entre culture médicale et culture littéraire, dont on aurait tort de croire qu'il est aujourd'hui défait, permet de suivre la longue constitution des savoirs et représentations sur les sexualités.

ÉPISTÉMOLOGIE

LES SAVOIRS VARIABLES SUR LE DÉSIR FÉMININ

LES CONNAISSANCES AU SUJET DE LA SEXOLOGIE FÉMININE ONT BEAUCOUP ÉVOLUÉ AU COURS DES 150 DERNIÈRES ANNÉES. **CONTRADICTIONS, APPROXIMATIONS ET FANTASMES** ONT ÉMAILLÉ L'ÉLABORATION DES SAVOIRS DANS CE DOMAINE.



Delphine Gardey

Professeure à l'Institut des études genre de la Faculté des sciences de la société.

Formation : Après sa thèse de doctorat d'histoire obtenue en 1995 à l'Université Paris 7, elle décroche en 2007 son Habilitation à diriger les recherches à l'École des hautes études en sciences sociales.

Carrière : Chargée de recherche au Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques de 1995 à 2006, elle est nommée tour à tour maître de conférences à l'Université Paris 8 (2006), professeure des universités à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (2008) puis professeure ordinaire à l'UNIGE en 2009.

« **S**ouvent science varie, pourtant on s'y fie ! » C'est avec ce détournement du fameux adage censé capter l'humeur versatile de la nature féminine que Delphine

Gardey, professeure à l'Institut des études genre (Faculté des sciences de la société), commence *Les Sciences du désir, la sexualité féminine, de la psychanalyse aux neurosciences*, un ouvrage qu'elle a codirigé avec sa collègue Marilène Vuille. Fruit d'une recherche financée il y a quelques années par le Fonds universitaire Maurice Chalumeau, ce volume porte sur l'élaboration des savoirs scientifiques dans le domaine de la sexualité féminine et, plus particulièrement, du désir féminin au cours des 150 dernières années. Et le moins que l'on puisse dire, en lisant le parcours que nous proposons les différentes contributions réalisées par des historiennes, des philosophes, des sociologues et des anthropologues, c'est que, tout en progressant, ces connaissances se contredisent, échouent sur les mêmes écueils et avancent parfois sur la base d'approximations, d'obsessions et de fantasmes. Florilège.

Une jouissance réciproque

Jusqu'au XIX^e siècle, on pense encore que la jouissance réciproque est nécessaire à la fécondation, rappelle Delphine Gardey, qui doit donner une conférence en ligne sur le *Viagra féminin, une histoire de la médicalisation de la sexualité féminine* le 25 mars*. Une croyance qui fait automatiquement du plaisir sexuel féminin une question dont il faut se soucier. Autour de 1800, toutefois, la science établit qu'il n'existe aucune corrélation entre les deux. L'orgasme féminin, perdant toute fonction biologique et donc sociale, passe alors à la trappe.

« *Au cours du XIX^e siècle, les femmes, en tout cas celles des classes supérieures, sont placées dans une espèce de non-rapport à la*

sexualité, explique Delphine Gardey. *On assiste à la construction d'un rôle féminin essentiellement maternel, ramené à une fonction de reproduction sociale et biologique. La virginité des jeunes femmes devient une vertu prédominante. Tandis que les hommes de la bourgeoisie vont au bordel pour leur initiation, l'éducation annihile totalement la question de la vie sexuelle des femmes qui est reléguée aux marges de la vie sociale.* »

Il faut préciser que la sexualité des garçons est elle aussi sévèrement contrôlée. Les autorités morales et médicales sont notamment obsédées par la masturbation et les « pollutions nocturnes ». Elles craignent que ces dernières mènent à une dégénération de la population et, surtout, à une perte de vitalité de la nation, contribuant ainsi à fabriquer une anxiété collective en la matière.

« AU COURS DU XIX^e SIÈCLE, LES FEMMES, EN TOUT CAS CELLES DES CLASSES SUPÉRIEURES, SONT PLACÉES DANS UNE ESPÈCE DE NON-RAPPORT À LA SEXUALITÉ »

Nouvelles pathologies Il n'en reste pas moins que les instances répressives qui tentent de faire respecter cet ordre sexuel produisent en même temps les pathologies qui lui sont associées. Chez la femme, elles s'appellent frigidity, hystérie, nymphomanie, etc.

Mais en même temps, les savoirs et les cliniques de la sexualité féminine semblent suivre plusieurs chemins divergents. D'un côté, détaille Delphine Gardey, on trouve

l'école de pensée qui tient la femme pour frigide, et de l'autre, celle qui considère que le corps féminin est au contraire saturé par la sexualité. D'un côté, il y a Sigmund Freud, fondateur de la psychanalyse, qui voit dans l'hystérie le résultat d'un conflit psychique où la répression de la sexualité joue un rôle prépondérant. De l'autre, on croise des médecins et neurologues qui cherchent l'origine de pathologies telles que la nymphomanie et l'hystérie dans des lésions organiques du cerveau.

C'est dans ce contexte que surgit, au début du XX^e siècle, ce que certains spécialistes appellent la « première révolution





sexuelle». Des figures de la médecine européenne comme Sigmund Freud (1856-1939) et Magnus Hirschfeld (1868-1935) abordent en effet la sexualité autrement que leurs prédécesseurs. Ils estiment que celle-ci engage l'entièreté de la personne et que pour aider celles et ceux qui rencontrent des difficultés sexuelles, il convient de développer des pratiques compréhensives plutôt que répressives.

« Ce sont des réformateurs qui estiment que la sexualité fait partie du développement de la personnalité et qu'on ne peut pas simplement la réprimer ou la contrôler, souligne Delphine Gardey. On retrouve chez eux une philosophie sociale et politique de l'émancipation individuelle et du bonheur collectif. »

Prophylaxie du divorce De manière un peu anecdotique mais révélatrice d'une époque, le plaisir – ou plutôt la satisfaction sexuelle féminine – fait une entrée inattendue dans les tribunaux au tournant du XX^e siècle. Il n'est pas question d'inscrire dans le Code civil le droit de la femme à l'orgasme mais bien plutôt de sauver le mariage, une institution en péril ou perçue comme telle.

Le divorce, reconnu depuis 1874 en Suisse, connaît en effet durant ces années une croissance exponentielle au point d'inquiéter les autorités. Pas seulement en tant que conflit entre deux personnes mais parce qu'il représente à leurs yeux une véritable menace pour la stabilité de la société.

Il se trouve que parmi les motifs pouvant déclencher une séparation des conjoints énumérés par le Code civil figurent les « causes indéterminées ». Celles-ci vont assez vite comprendre des éléments d'ordre sexuel.

Comme l'explique dans un chapitre Taline Garibian, actuellement chercheuse à l'Université d'Oxford, les psychiatres conçoivent alors le concept de « prophylaxie du divorce ». La satisfaction sexuelle, souvent citée comme pierre d'achoppement entre les époux, devient alors un élément important pour le maintien de l'harmonie conjugale. Les spécialistes de la santé du corps et de l'esprit prennent les choses à cœur et, progressivement, l'influence de la psychologie et de la psychiatrie dans le champ du droit matrimonial se fait sentir. On parle d'une science du mariage, d'une psychologie du mariage qui a ses spécialistes, médecins ou conseillers de consultation de mariage, dont on pense qu'ils pourraient parfois élucider un conflit mieux qu'un juge. Rares sont les médecins qui désignent alors l'évolution des sensibilités pour expliquer les transformations sociales qui touchent les couples. Pas très étonnant dès lors que cette opération de prophylaxie du divorce ne tienne pas ses promesses. Taline Garibian arrive en effet à la conclusion que l'épanouissement sexuel des conjoints ne bénéficie finalement pas des efforts des psychologues, psychiatres et autres juges pour raviver la flamme de leur amour charnel. Le nombre de divorces continuera de grimper durant des décennies.

Optimisme sexuel « Dans les années 1940 à 1980, on voit l'émergence d'une nouvelle sexologie, notamment avec les travaux d'Alfred Kinsey (1894-1956) puis de William Masters (1915-2001) et Virginia Johnson (1925-2013), qui permet la mise en avant du plaisir sexuel du couple et de l'individu », précise Marilène Vuille, codirectrice des *Sciences du désir* et chercheuse à l'Institut des études genre (Faculté des sciences de la société) jusqu'en été 2019.

Une « deuxième révolution sexuelle » se développe sur ce terrain. Dans les années 1960, ce sont les individus eux-mêmes qui revendiquent un droit à la sexualité et à la différence. On exige de sortir de la norme hétérosexuelle et du mariage. On clame ouvertement son droit à la jouissance et ce, dans le cas des femmes, indépendamment du conjoint. On demande de pouvoir disposer librement de son corps. Les mouvements gays et lesbiens apparaissent au grand jour. En 1974, la capacité à atteindre l'orgasme entre même dans la définition de ce que les médecins appellent la « santé sexuelle ». Bref, on change de régime au cours de ces années d'optimisme sexuel et social.

Cependant, entre « avoir le droit » et « devoir », il n'y a qu'un pas qui est vite franchi. On voit alors apparaître subrepticement une injonction sociale qui se traduit par un « devoir d'orgasme », sans lequel on ne pourrait prétendre au véritable bien-être tant recherché. Et, dès les années 1980, il s'opère même un déplacement de l'orgasme, qui est la finalité de l'acte sexuel, vers le désir, c'est-à-dire le sentiment qui permet l'éveil de la quête du plaisir et sans lequel l'orgasme demeure inatteignable.

Faible désir « La diminution de désir sexuel et son absence commencent alors à être perçues comme des troubles qui nécessitent d'être traités, explique Marilène Vuille. Ces troubles affecteraient aussi bien les hommes que les femmes mais avec une prévalence supérieure chez ces dernières. Un « désir faible » serait même la difficulté sexuelle la plus commune chez elles. »

Dans les années 1990, la dysfonction érectile chez l'homme trouve son remède précieux sous la forme d'une célèbre pilule bleue en forme de losange. Pour les femmes, la quête pour l'équivalent du viagra se révèle décevante. Les chercheurs pensent néanmoins toucher au graal avec la flibansérine, un psychotrope prescrit au départ comme un antidépresseur qui montre des effets positifs sur le désir sexuel des femmes. Le produit, l'Addyi, est approuvé en 2015 par la Food & Drug Administration des États-Unis pour traiter les « troubles du désir sexuel hypoactif ». Mais il reste un médicament de niche peu efficace et destiné à des patientes présentant un « manque de désir sexuel vraiment caractérisé et durable ».

DÈS LES ANNÉES 1980, IL S'OPÈRE UN DÉPLACEMENT DU « DEVOIR D'ORGASME », VERS CELUI DU DÉSIR, C'EST-À-DIRE LE SENTIMENT QUI PERMET L'ÉVEIL DE LA QUÊTE DU PLAISIR

« On retrouve ironiquement dans ces deux traitements l'opposition de genre classique, note au passage Marilène Vuille. La sexualité masculine est considérée comme plus physiologique, voire anatomique et le remède contre son dysfonctionnement agit sur le système circulatoire. La sexualité féminine, elle, est vue comme plus complexe et psychologique. Et pour soigner ses troubles, on dispose d'un psychotrope. »

Selon la chercheuse, après une période plutôt dominée par la psychologie, elle-même précédée par l'âge d'or de la psychiatrie, la sexologie, féminine en particulier, vit actuellement une phase de re-médicalisation. Une bio-médicalisation, en fait, car c'est une transformation corporelle et psychique que visent les traitements proposés pour soigner les différents troubles. En plus de développer des médicaments qui agissent sur le cerveau – qui sont en réalité des échecs thérapeutiques mais des succès médiatiques –, la recherche utilise de plus en plus l'imagerie cérébrale et médicale (l'échographie a permis d'étudier le clitoris en action, par exemple) et exploite avec des moyens informatiques des bases de données biomoléculaires pour comprendre comment fonctionne cette sexualité qui échappe à toute simplification. En même temps, toujours dans le cadre de thérapies sexologiques, on agit aussi directement sur le corps en proposant par exemple des interventions chirurgicales esthétiques des parties génitales de la femme.

« Les choses vont très certainement continuer ainsi dans le futur proche, estime Marilène Vuille. Tous ces développements ont contribué à attirer l'attention du public sur la question des troubles de la sexualité féminine. Cela suscite une plus grande demande de prise en charge tout en créant de nouveaux marchés professionnels. »

* Conférence donnée le 25 mars 2021 en ligne, dans le cadre du cycle de conférences « Chimies sexuelles » organisé par le Centre universitaire Maurice Chalumeau en sciences des sexualités. Renseignements : unige.ch/cmcss/

DERRIÈRE L'ÉCRAN

QUI A PEUR DU CYBERSEXE ?

LA CONSOMMATION DE SEXE SUR INTERNET EST UNE ACTIVITÉ TRÈS RÉPANDUE. SELON FRANCESCO BIANCHI-DEMICHELI, ELLE NE PRÉSENTE AUCUN PROBLÈME MÉDICAL POUR L'ÉCRASANTE MAJORITÉ DE LA POPULATION, TOUT EN OUVRANT DE NOUVELLES PERSPECTIVES SEXUELLES IMPOSSIBLES AVANT L'AVÈNEMENT DE LA TOILE.



L'avenir de la sexualité ne fait pas peur à Francesco Bianchi-Demicheli, professeur associé au Département de psychiatrie (Faculté de médecine) et responsable de l'Unité de médecine sexuelle et sexologie aux Hôpitaux universitaires de Genève. Ça l'amuse plutôt, à en croire un éditorial qu'il a signé dans la *Revue médicale suisse* du 13 mars 2019. D'autant plus qu'on se rend compte, en le lisant, que ce qu'on imagine être de la science-fiction est parfois déjà bien réel. Les progrès technologiques autorisent en effet aujourd'hui certaines compagnies à prétendre – abusivement sans doute – trouver l'âme sœur parfaite de quiconque grâce à l'analyse de son ADN ou détecter l'orientation sexuelle d'un individu à l'aide de logiciels de reconnaissance faciale. D'autres, non moins audacieux, proposent du

EN BREF, LES GENS AIMENT LE PORNO, QUELS QUE SOIENT LEUR CLASSE SOCIO-ÉCONOMIQUE, LEUR GENRE OU LEUR ÂGE

sexe en voiture autonome avec un espace intérieur *ad hoc*, des poupées hyperréalistes auxquelles il ne manque même pas la parole ou encore des créatures holographiques capables d'interagir avec leur propriétaire. Dans la même veine, il ne manque pas grand-chose pour que les robots de compagnie deviennent, si ce n'est pas déjà fait, de nouveaux sextoys ou des amants et des amantes androïdes disponibles *ad libitum*. Mais la nouveauté qui occupe le plus de place dans la sexua-

lité contemporaine tout en préfigurant celle de demain est sans doute le cybersexe, c'est-à-dire le sexe via Internet, avec ses pages pornographiques, ses chats érotiques, ses webcams 3D et sur 360 degrés et ses sites de rencontre de toutes sortes.

« Pour moi, Internet représente une nouvelle modalité permettant d'entrer en contact, entre autres, avec la sexualité, confie Francesco Bianchi-Demicheli, dont le cours « Introduction à la sexologie » en Faculté de psychologie et sciences de l'éducation est soutenu par le Centre universitaire Maurice Chalmouy en sciences des sexualités. *La Toile ouvre même des perspectives uniques et différentes de celles que peut offrir la vie réelle.* »

La consommation excessive de cybersexe, et donc le temps passé devant l'écran à cette fin, est pourtant souvent considérée, dans la presse ou au café, comme problématique, voire pathologique. Pour le chercheur genevois, il convient d'abord de se mettre d'accord sur les termes.

« Le sexe sur Internet comprend la pornographie mais il ne se limite pas à cela, précise-t-il. Dans ce vaste espace virtuel, on rencontre tous les comportements sexuels de l'être humain

qui sont, on le sait depuis bien avant Internet, d'une diversité incroyable: des relations purement sexuelles de tous types ou, à l'inverse, platoniques, des rencontres réelles ou virtuelles, brèves ou pour la vie et, parfois, c'est vrai, des comportements problématiques et pathologiques. Mais cette dernière catégorie constitue une minorité. »

Une activité populaire Il est toutefois vrai que la pornographie est, notoirement, un des secteurs qui dominent la Toile. Cela dit, il existe peu de chiffres fiables sur la question. Certains, assez anciens mais persistants, font état de 30% des pages Internet qui seraient consacrées au sexe, d'autres, plus récents, d'une dizaine de pourcents. La réalité semble évoluer avec le temps (certains spécialistes affirment qu'Internet était plus « sale » à ses débuts qu'aujourd'hui) car dans une étude publiée en 2012 (*A Billion Wicked Thoughts: What the Internet Tells Us About Sex and Relationships*), des neuroscientifiques et informaticiens de l'Université de Boston ont analysé plusieurs milliards de recherches récentes sur Internet et ont trouvé que sur le million de sites Web les plus visités, seuls environ 4% étaient liés au sexe.

Cependant, la part des demandes pour de la pornographie sur les moteurs de recherche est nettement plus importante. Elle se monte à 13% depuis les ordinateurs et à 20% depuis les appareils portables. Enfin, l'Association américaine de psychiatrie estime, en se basant sur la littérature scientifique, qu'entre 30 et 86% des femmes et entre 50 et 99% des hommes visitent de tels sites, soit épisodiquement, soit régulièrement. Même si entre un quart et un tiers des consommateurs et consommatrices de sexe en ligne sont des femmes, la grande majorité est formée d'hommes hétérosexuels et homosexuels, de lesbiennes et de femmes qui se disent bisexuelles.

En bref, les gens aiment le porno, quels que soient leur classe socio-économique, leur genre ou leur âge.

Une addiction sans substance « Quand autant de gens regardent du porno, comment peut-on encore prétendre que c'est une maladie ? demande Francesco Bianchi-Demicheli. En réalité, on estime que seuls 5 à 8% des consommateurs et consommatrices en ont un usage problématique. »

En clair, ces personnes souffrent d'une addiction sans substance, à l'instar d'une dépendance au jeu. Mais pour que cela soit considéré comme pathologique, il faut remplir trois conditions. La première est que la pratique devienne prioritaire, c'est-à-dire que la personne y consacre énormément de temps. Mais cela ne suffit pas.

« Avoir une vie sexuelle débordante, dans la vie réelle ou virtuelle, n'est pas un problème en soi, précise Francesco Bianchi-Demicheli. J'entame en ce moment une étude sur les

« NOUS NE CHOISSISONS PAS NOTRE DÉSIR. NOUS LE RENCONTRONS À UN MOMENT DONNÉ DE NOTRE VIE »



Francesco Bianchi-Demicheli

Professeur associé au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine et responsable de l'Unité de médecine sexuelle et sexologie aux Hôpitaux universitaires de Genève.

1999 : Thèse en sexologie clinique.

2007 : Privat-docent à la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

2007 : Prix Senior du Fonds Maurice Chalumeau pour la recherche : « Towards an understanding of the neural correlates of a woman's orgasm ».

2009-2018 : Membre de la commission scientifique du Fonds universitaire Maurice Chalumeau.

femmes ayant une vie sexuelle très intense et il apparaît d'ores et déjà que l'écrasante majorité de ces personnes vont parfaitement bien et n'ont aucun souci avec la loi. »

Le chercheur rappelle en passant que des études ont montré que chez les personnes ayant une activité sexuelle intense, les indicateurs en matière de psychopathologie et de satisfaction de la vie sont plus favorables que pour la population générale. Il semble que la sexualité soit une activité qui, au-delà du plaisir qu'elle peut apporter, joue un rôle dans la régulation des émotions et des systèmes de l'attachement. Elle remplit donc une fonction chez l'être humain beaucoup plus complexe et importante que la reproduction et la satisfaction immédiate.

Le deuxième critère de pathologie est que la pratique devienne automatique et hors de contrôle. Cherchant par exemple à compenser un autre trouble ou manquement, l'individu s'expose à la pornographie sans pouvoir s'en empêcher. S'en passer durant une semaine devient un effort insurmontable.

Enfin, il faut encore que la consommation de sexe en ligne entraîne un trouble du fonctionnement social ou professionnel de la personne. C'est-à-dire que sa pratique devienne si envahissante qu'elle interfère et perturbe la vie sociale, relationnelle ou celle du travail.

« Remplir ces trois critères est assez rare, insiste Francesco Bianchi-Demicheli. Je reçois néanmoins des patients ou des patientes qui viennent consulter car quelqu'un dans leur entourage (partenaire, ami ou autre) leur reproche de trop aimer le sexe ou les sites pornographiques. Il faut dire que l'être humain est l'unique animal qui interfère non seulement dans la sexualité des autres animaux (via la domestication) mais aussi, hélas, dans celle des autres membres de sa propre espèce. Il y a donc toujours quelqu'un qui va dire à quelqu'un d'autre ce qu'il doit faire de sa sexualité. Mais, en général, les personnes qui me sont envoyées n'ont aucun problème d'hypersexualité pathologique. Lorsqu'on a affaire à une sexualité légale, qu'elle soit seule ou entre personnes consentantes, sans les critères de pathologie cités ci-dessus, les problèmes sont souvent créés par les représentations des autres. »

Un « match » au premier « like » Le cybersexe, ce n'est pas que de la pornographie. Cela comprend aussi les plateformes de chat, les webcams et les sites de rencontre. Ces derniers représentent un excellent moyen pour trouver des partenaires – potentiellement très compatibles – en dehors du cercle social traditionnel, réservoir qui peut assez rapidement s'épuiser.

« J'ai parmi mes patients deux couples qui se sont formés grâce à l'application de rencontre Tinder et qui se sont finalement mariés, raconte Francesco Bianchi-Demicheli. Dans un des cas, le premier like a abouti au premier match et finalement à un premier rendez-vous réussi. Dans l'autre, le processus était à peine plus long. Ce genre de rencontres aurait évidemment été inimaginable avant l'arrivée de ces applications. »

Le chercheur a d'ailleurs contribué à une étude, publiée en septembre 2019 dans le *Journal of Behavioral Addictions*, sur les comportements de personnes inscrites sur Tinder. En analysant l'activité de 1000 participants, lui et ses collègues ont ainsi pu définir un certain nombre de profils types d'utilisateurs et d'utilisatrices. Certain-es sont très motivé-es, d'autres le sont moins. Certain-es recherchent des sensations, d'autres moins. Et certain-es, curieusement, souhaitent rester dans la sphère virtuelle. Ils ou elles n'osent ou ne veulent pas franchir le pas en se rendant à un rendez-vous physique.

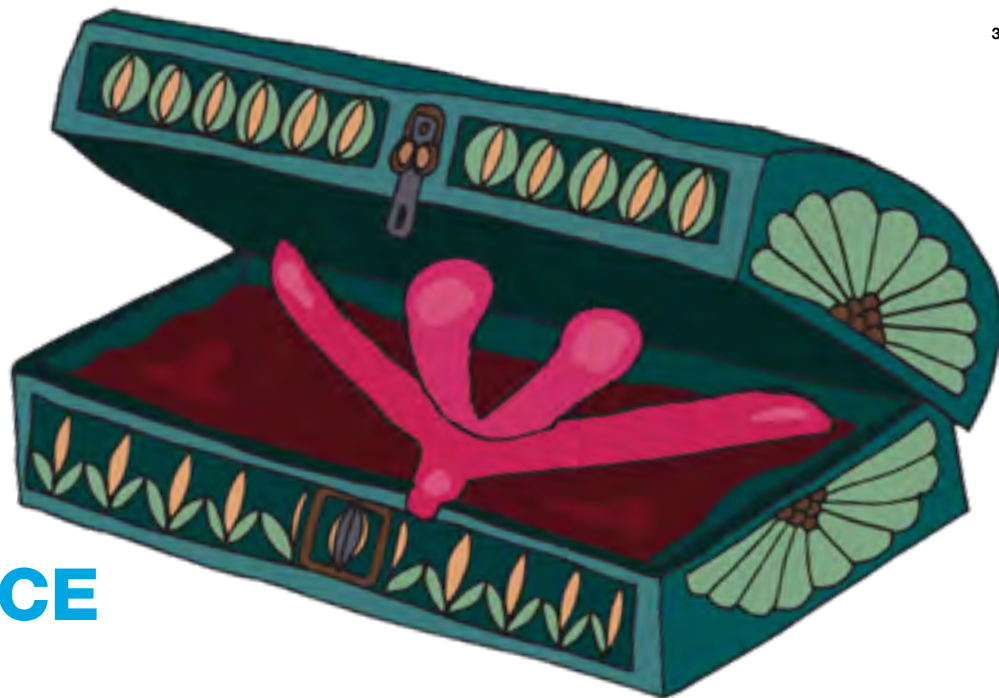
« En permettant de se dissimuler derrière l'anonymat et l'écran, Internet joue aussi un rôle d'interface de protection, de fumigène, analyse Francesco Bianchi-Demicheli. C'est un avantage pour les grands timides. Et cela peut laisser libre cours à ses désirs, même les plus secrets. Certains restent dans une sexualité « vanilla », c'est-à-dire classique. D'autres ont le loisir d'expérimenter une sexualité « kinky », ou plus coquine. »

À la rencontre de son désir Le désir sexuel et la satisfaction sexuelle, justement, forment un des sujets d'étude du sexologue genevois. Il a d'ailleurs dirigé entre 2010 et 2013 un programme de recherche sur cette question, financé à hauteur de plus de 870 000 francs par le Fonds universitaire Maurice Chalumeau.

« Nous ne choisissons pas notre désir, résume-t-il. Nous le rencontrons à un moment donné de notre vie, en général à l'adolescence. Nous ne savons pas bien pourquoi nous sommes configurés de telle ou telle manière. Cela dépend d'un mélange complexe de facteurs aussi divers que la génétique, les hormones, la culture, l'éducation, l'évolution psychosexuelle, etc. Quoi qu'il en soit, cette rencontre se passe la plupart du temps sans trop de problèmes. Mais parfois, elle se heurte à des difficultés lorsque ce désir entre en conflit avec la culture, la société, la religion ou l'éducation de l'individu concerné. On le sait, certaines pratiques ou orientations sexuelles sont stigmatisées dans de nombreux endroits. La culpabilité et la honte entrent en jeu et le désir provoque un conflit intérieur. On devient alors l'ennemi de sa propre sexualité, ce qui rend la découverte de son désir difficile, voire impossible. »

PÉDAGOGIE

SUS À L'IGNORANCE SEXUELLE



LE PROJET **SCIENCES, SEXES, IDENTITÉS** DÉVELOPPE DES FORMATIONS ET DES OUTILS PÉDAGOGIQUES POUR LES PROFESSIONNEL-LES DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ AINSI QUE POUR LE GRAND PUBLIC AFIN DE DÉCONSTRUIRE LES MÉCONNAISSANCES, MYTHES ET TABOUS LIÉS AUX SEXES, GENRES ET SEXUALITÉS. PRÉSENTATION



Céline Brockmann

Adjointe et collaboratrice scientifique à la Faculté de médecine et codirectrice du Bioscope.

1996: Master en sciences en Conseil génétique au Sarah Lawrence College à Bronxville, New York

2008: Doctorat en biologie de la reproduction à la Faculté des sciences

2014: Cofondation du Bioscope, le laboratoire public des sciences de la vie et des sciences biomédicales de l'UNIGE

2017: création du projet « Sciences, sexes, identités ».

Discriminations et violences sexistes sont filles de l'ignorance. Lancé en 2017, le projet « Sciences, sexes, identités » (SSI) de l'Université de Genève entend précisément combattre cette réalité à l'aide d'un arsenal d'armes de déconstruction massive visant les méconnaissances, les mythes et les tabous liés aux sexes, aux genres et aux sexualités. Pour ce faire, l'équipe de scientifiques menée par Céline Brockmann, adjointe scientifique, codirectrice du Bioscope de l'UNIGE et membre du think tank du Centre universitaire Maurice Chalumeau en sciences des sexualités, a rassemblé et développé des savoirs, des outils pédagogiques et des formations qui sont certes destinés aux professionnels et professionnelles de la santé et de l'éducation mais aussi au grand public. Une des dernières réalisations de SSI est d'ailleurs pour le moins populaire puisqu'il s'agit d'une contribution notable à la deuxième édition du célèbre *Guide du zizi sexuel*, signé par Zep et Hélène Bruller. Sorti en octobre 2020, cet ouvrage met en scène le célèbre personnage de Titeuf qui, avec ses ami-es, découvre la sexualité et l'amour.

« *Caroline Jacot-Descombes, de l'organisation Santé sexuelle suisse, et moi-même avons convaincu Zep de notre compétence académique en la matière et il nous a permis de relire son ouvrage pour en valider scientifiquement le contenu, précise Céline Brockmann. Sous la direction de l'éditrice, nous avons ainsi contribué à adapter les textes afin qu'ils soient scientifiquement corrects, plus égalitaires que ceux parus dans la première édition il y a vingt ans et, de manière générale, plus sex-positifs, c'est-à-dire inclusifs de la diversité sexuelle et de genre, abordant le plaisir sans honte ni tabou, centré sur la culture du consentement, intégrant les droits sexuels, etc. Nous*

avons également validé les nouvelles illustrations des organes génitaux. En particulier, la représentation du clitoris. »

Le clito détonateur Il se trouve que cet organe est à l'origine du projet SSI. Il y a cinq ans en effet, Céline Brockmann entend parler des travaux d'Odile Fillod. Cette chercheuse française indépendante, créatrice du site Internet *Clit'info*, vient alors de concevoir un modèle stylisé de clitoris qu'il est possible d'imprimer en trois dimensions. La biologiste genevoise se rend alors compte qu'elle ne sait pratiquement rien de cette partie de son anatomie. Et pour cause : 90% du clitoris est profondément enfoui dans la chair. Son anatomie complète, avec ses bulbes et ses racines pourtant bien décrits au XIX^e siècle déjà, a été marginalisée jusqu'au milieu du XX^e siècle et, contrairement aux structures internes du pénis, n'est que très occasionnellement représentée dans les ouvrages médicaux ou dans ceux destinés au public.

Cette différence de traitement académique (le pénis a été étudié sous toutes ses coutures, le clitoris à peine effleuré) sert de détonateur. Céline Brockmann, qui enseigne la reproduction aux étudiants et étudiantes de médecine, et sa collègue Jasmine Abdulcadir, médecin adjointe responsable des urgences gynécologiques et fondatrice de la première consultation de Suisse romande ouverte aux femmes et aux filles avec mutilations génitales féminines aux Hôpitaux universitaires de Genève (*lire Campus n° 141*), décident de faire quelque chose.

Ce quelque chose se traduit d'abord par la création de deux cours obligatoires de deuxième année de médecine dans le cadre de l'Unité reproduction de la Faculté de médecine. Le premier, dirigé par Francesca Arena, maître-assistante

à l'Institut iEH2 (Éthique, Histoire, Humanités), s'appelle *Pour une histoire des organes génitaux féminins*. Depuis 2017, il allie histoire, biologie et médecine et présente l'histoire de la représentation du corps féminin et de ses organes génitaux, l'histoire du plaisir féminin, l'anatomie des organes sexuels féminins ou encore les mutilations génitales féminines.

Afin de dépasser le seul cas des femmes, un deuxième cours est mis sur pied en 2019 qui porte sur la « diversité sexuelle et de genre », désignant les personnes LGBTIQ+. Développé avec Arnaud Merglen, chargé de cours à la Faculté de médecine et médecin adjoint aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) où il est responsable d'une consultation dédiée au suivi des jeunes personnes transgenres ou non binaires, cet enseignement explique les différences entre sexe biologique, identité de genre, expression de genre et orientation sexuelle et affective, des notions de droit, les inégalités d'accès aux soins, etc.

« Lorsque des patients ou des patientes LGBTIQ+ se rendent chez le médecin, ils et elles se heurtent souvent à une longue liste d'obstacles et même de violences qui peuvent être dues à un manque d'éducation sur ces questions, commente Céline Brockmann. À tel point que des listes de médecins LGBTIQ+-friendly circulent dans ces communautés. »

Réceptacle du pénis La création du cours sur les organes génitaux féminins marque aussi la naissance du projet SSI qui se dote de comités de pilotage, scientifiques et consultatifs. Le deuxième objectif de l'équipe est l'école et, plus précisément, la formation des maîtres de biologie dont le programme prévoit un module sur la reproduction en 10^e année (13-14 ans). Selon Céline Brockmann, diverses recherches montrent que les méconnaissances et tabous sur le sexe et la sexualité sont courants chez les professionnel·les de l'éducation qui transmettent souvent des informations plus proches de leurs points de vue et de leurs ressentis personnels que de savoirs scientifiques reconnus.

« En 2019, en collaboration avec, entre autres, Odile Fillod et Soledad Valera-Kummer, collaboratrices du Service enseignement et évaluation du DIP à Genève, nous avons modifié les planches anatomiques incluses dans les moyens d'enseignement romands (MER) officiels, explique-t-elle. Les nouvelles versions sont plus égalitaires, plus correctes sur le plan anatomique (avec une représentation complète du clitoris notamment) et elles intègrent des aspects liés à la fonction sexuelle, au plaisir et non plus seulement à la reproduction. »

Dans un article paru dans *L'éducateur* du mois de septembre 2019, Céline Brockmann et Patricia Silveira, adjointe scientifique au Bioscope, comparent le contenu des planches avant et après la réforme. Pour ne prendre qu'un exemple, le vagin n'est désormais plus défini comme « servant à recevoir le pénis » mais comme un canal reliant l'utérus à la vulve.

Également destinées aux enseignant·es de biologie, des formations continues, dont une en ligne intitulée *Biologie et Sexualités*, sont développées en collaboration avec Santé sexuelle suisse et le Département d'instruction publique genevois. Leur diffusion est prévue pour 2022.

Matériaux élastiques Après la formation des médecins et des enseignant·es, le troisième axe de SSI s'adresse aux professionnels de la santé bien qu'il puisse toucher dans certains cas un public plus large. Il comprend plusieurs projets dont un kit 3D basé sur l'imagerie médicale représentant en détail l'anatomie sexuelle mâle et femelle et publié le 13 juillet 2020 dans *The Journal of Sexual Medicine*. Cet outil, dont le développement est soutenu par la Fondation privée des HUG, peut servir à l'enseignement de l'anatomie sexuelle et sera particulièrement utile en amont de procédures thérapeutiques ou chirurgicales.

« Ce kit 3D a suscité beaucoup de demandes, se réjouit Céline Brockmann. Nous devons encore le perfectionner, notamment en trouvant des matériaux adéquats pour reproduire l'élasticité des tissus naturels. Nous aimerions alors pouvoir en produire un certain nombre et le vendre. »

Un autre projet de SSI concerne les mutilations génitales féminines. Il s'agit d'une application pour téléphone portable et tablette. Destinée à être utilisée par les médecins durant la consultation avec leur patiente, elle permet de visualiser l'anatomie de la vulve et de simuler les différentes mutilations génitales féminines (infibulation, excision...). Pour chaque cas, l'application propose une série de traitements possibles, allant de l'accompagnement psychologique à la chirurgie réparatrice. Le soin dans le graphisme a été poussé jusqu'à la possibilité de choisir la couleur de la peau, l'apparence des poils du pubis, la grandeur des petites et des grandes lèvres, etc. Le contenu a été traduit en huit langues, dont celles qui sont utilisées dans les pays où ces mutilations ont une haute prévalence.

« Parallèlement à cette application, et avec le soutien du Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités, nous sommes en train de produire une série de vidéos traitant des injonctions normatives qu'impose la société sur les organes génitaux, explique Céline Brockmann. Il en existe dans le monde entier, même chez nous. Dans les pays occidentaux, pour faire court, les hommes veulent un grand pénis et les filles des lèvres internes qui ne dépassent pas. Des jeunes viennent consulter pour cela. »

Plus d'informations : www.unige.ch/ssi

UNE DES DERNIÈRES RÉALISATIONS EST UNE CONTRIBUTION À LA DEUXIÈME ÉDITION DU « GUIDE DU ZIZI SEXUEL »

LE « FLIPPER SEXUEL »

À chaque étape du développement sexuel, il existe bien plus que deux voies possibles (mâle/femelle). Le sexe biologique ressemble en réalité plus à une mosaïque – ou à une trajectoire de bille de flipper

– unique pour chaque être humain. À cela s'ajoutent les innombrables manières de ressentir et d'exprimer son genre. Une personne XY peut avoir des organes génitaux externes féminins, des testicules

internes et se savoir fille. Une personne XX peut avoir des gonades constituées d'un mélange de tissu de testicule et d'ovaire (ovotestis) et se sentir garçon. Une personne XY peut avoir un sexe

génital masculin, mais se vivre fille... C'est pourquoi on parle de « continuum » des sexes et du genre. À chacun de dessiner sa propre trajectoire à travers le flipper.

Les chromosomes

La combinaison des chromosomes sexuels (la 23^e paire) détermine en principe le sexe d'un individu: XX pour les filles et XY pour les garçons. Mais la biologie se révèle parfois moins déterministe que cela. Par ailleurs, il existe d'autres combinaisons, rares mais souvent viables telles que X, XXX, XXXX pour les filles et XXY, XYY, XYYX pour les garçons.

Les gonades

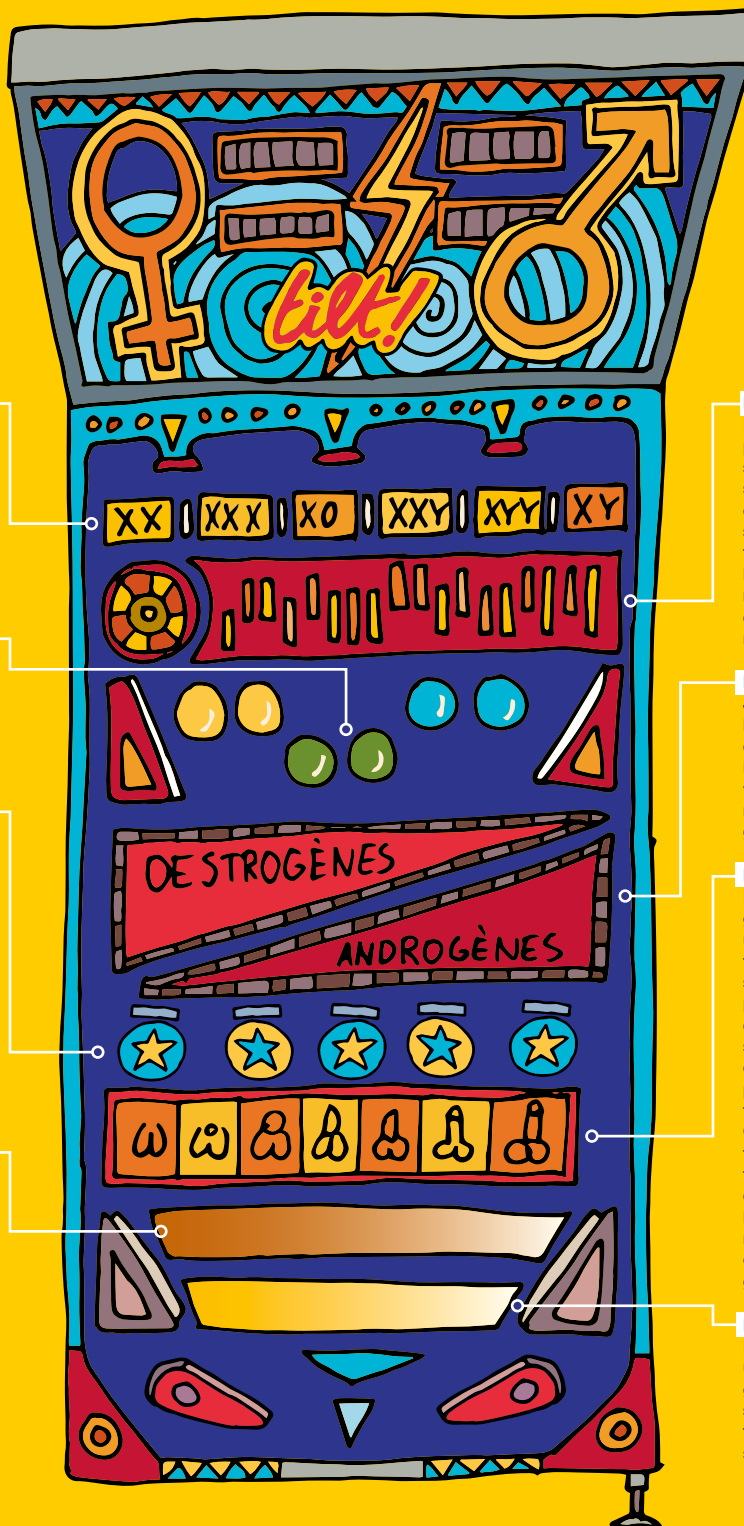
Les ovaires, les testicules ou les ovotestis sont composés de cellules reproductrices et de cellules produisant les hormones sexuelles. Les personnes intersexes peuvent avoir, par exemple, deux gonades différentes, un ovaire et un ovotestis.

Les organes génitaux internes

Dans le scénario femelle, les œstrogènes font se fusionner les canaux dits de Müller pour créer le vagin, l'utérus et les trompes tandis qu'elles font disparaître les canaux dits de Wolff. Dans le programme mâle, l'hormone anti-müllérienne fait disparaître les canaux de Müller, rallonge les canaux de Wolff pour former l'épididyme, les canaux déférents et les glandes annexes tout en faisant descendre les testicules dans le canal inguinal. Une personne intersexe peut porter un mélange de ces organes, comme un héli-utérus d'un côté et des canaux déférents de l'autre.

Identité de genre

L'identité de genre peut correspondre au sexe assigné à la naissance (personne cisgenre) ou pas (personne transgenre). Cette identité de genre dépend en partie des messages génétiques et hormonaux – qui ont aussi un impact sur le cerveau – et de facteurs relationnels, sociaux, culturels et de parcours de vie. Elle peut se développer sur de longues années et se stabiliser à la puberté mais aussi se stabiliser plus tôt, plus tard ou encore fluctuer tout au long de la vie.



Les gènes

Dès le 3^e mois de grossesse, deux programmes génétiques, mâle et femelle, s'opposent. Le gène SRY, sur le chromosome Y, fait notamment pencher la balance du côté mâle tandis que le gène RSPO1, sur le chromosome 1, favorise le scénario femelle. Une fois qu'un programme prend le dessus, les gonades primitives se différencient en ovaires, en testicules ou, dans de rares cas, en ovotestis, c'est-à-dire un mélange de cellules des deux premiers.

Les hormones

Jusqu'à la fin du 2^e mois de grossesse, tous les embryons ont le potentiel de produire des organes internes femelles, mâles ou intersexes. Dès le 3^e mois, les hormones vont soit féminiser (œstrogènes), soit masculiniser (androgènes) les organes génitaux primitifs.

Les organes génitaux externes

Pendant les deux premiers mois de grossesse, tout le monde a un phallus et une fente. Chez les garçons, la fente se ferme comme une fermeture éclair. Le scrotum, le pénis et l'urètre se forment. Le pénis s'allonge et les testicules descendent dans le scrotum. Chez les filles, le phallus se replie pour former le corps et le gland du clitoris. La fente reste ouverte et deux paires de petites et de grandes lèvres se forment autour du vagin et du canal urinaire. Ces programmes ne fonctionnent pas toujours parfaitement. Chez les personnes touchées par le syndrome d'insensibilité complète aux androgènes, par exemple, les cellules des organes génitaux primitifs ne se masculinisent pas ou peu. Ces filles ont les chromosomes XY mais des organes génitaux externes féminins.

Expression de genre

L'expression de genre est la manière dont une personne exprime ouvertement son genre. Cela inclut ses comportements et son apparence, comme ses choix vestimentaires, sa coiffure, le port de maquillage, son langage corporel ou sa voix.



VIOLENCES SEXUELLES

BONS COUPABLES ET MAUVAISES VICTIMES

COMMENT LA JUSTICE GENEVOISE TRAITE-T-ELLE LES **AFFAIRES DE VIOL ET DE VIOLENCES SEXUELLES**? QU'ADVIENT-IL DES AUTEURS ET DES VICTIMES TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE PÉNALE? CES QUESTIONS SONT AU CENTRE D'UNE ÉTUDE LANCÉE EN 2018 AVEC LE SOUTIEN DU CENTRE UNIVERSITAIRE MAURICE CHALUMEAU.

Selon une enquête publiée au printemps 2019 par Amnesty International, en Suisse, une femme de plus de 16 ans sur cinq aurait subi des actes sexuels non consentis. Et même si le mouvement #MeToo, né en 2007 mais qui a pris une ampleur nouvelle à la suite de l'inculpation du producteur américain Harvey Weinstein, a permis de libérer la parole autour de ce sujet sur lequel une profonde omerta sociale a longtemps régné, seuls 8% d'entre elles ont choisi de porter l'affaire devant les tribunaux. Par peur des représailles, à cause du sentiment de honte qui les habite, parce qu'elles souhaitaient oublier au plus vite ou encore par manque de confiance envers le système judiciaire. Sur ce dernier point, les résultats préliminaires, obtenus dans le cadre d'une étude portant sur le système pénal genevois et financée par le Centre universitaire Maurice Chalumeau en sciences des sexualités, semblent malheureusement leur donner raison. Conduit par Marylène Lieber, professeure ordinaire au Département de sociologie (Faculté des sciences de la société) et directrice de l'Institut des études genre, ce travail montre en effet que, malgré les évolutions intervenues au cours de ces dernières décennies, la justice peine encore à reconnaître le préjudice subi par certaines victimes et qu'elle reste prisonnière d'un certain nombre de stéréotypes conduisant notamment à reproduire les inégalités entre les classes sociales.

«L'objectif final de cette étude, qui se penchera dans les mois à venir sur les dossiers du Ministère public avant de porter son attention sur ce qui se passe dans les postes de police et les milieux associatifs, est de comparer les cas que l'on trouve en

fin de chaîne pénale avec ceux que l'on rencontre tout au début, explique Marylène Lieber. Cela nous permettra de quantifier leur déperdition mais aussi d'éclairer les mécanismes institutionnels et les représentations culturelles qui font que certains actes sont réprimés beaucoup plus sévèrement que d'autres. »

Une loi peu sévère En Suisse, la procédure pénale en matière de viol et/ou de violences sexuelles relève de la compétence de la Confédération depuis la votation populaire du 12 mars 2000. Il s'agit de délits poursuivis d'office bien que

dans un cas de viol conjugal – reconnu depuis 1992 seulement – la victime ait la possibilité de retirer sa plainte.

À cette particularité, qui dans l'esprit du législateur vise à protéger l'équilibre familial, s'ajoute une définition très spécifique et somme toute assez restrictive du viol. La loi fédérale présuppose en effet que la victime est forcément une femme et que l'auteur est forcément un homme, tout en ne retenant que la pénétration pénovaginale comme préjudice, toute autre forme de pénétration relevant de la contrainte sexuelle. En avril 2018, le Conseil fédéral a toutefois soumis au Parlement un projet visant à rendre la

définition de viol non sexo-spécifique. Ce dossier, en cours d'examen devant le Conseil des États, propose également un nouvel équilibre du niveau des peines qui restent relativement faibles en Suisse en regard de ce qui se fait dans les pays voisins.

«Sur tous les cas que nous avons vus dans le cadre de notre étude, la peine la plus sévère qui a été prononcée est de dix ans de réclusion et il s'agissait d'un individu multirécidiviste dont le casier judiciaire était long comme le bras, note Marylène Lieber. Mais dans le cas de violences sexuelles exercées par un ex-conjoint,

**EN AVRIL 2018,
LE CONSEIL FÉDÉRAL
A TOUTEFOIS SOUMIS
AU PARLEMENT
UN PROJET VISANT
À RENDRE LA
DÉFINITION DE VIOL
NON SEXO-SPÉCIFIQUE**

étant donné que ce sont généralement les coups et blessures qui sont condamnés et non pas les atteintes à l'intégrité sexuelle à proprement parler, le tarif habituel oscille plutôt entre 10 à 20 jours-amendes à 300 francs. Symboliquement, c'est un signal très puissant puisqu'il revient à dire qu'il est moins grave d'agresser son ex-femme que de rouler à 200 km/h sur l'autoroute. »

Depuis 1991, l'objectif de la loi n'est par ailleurs plus de protéger les « mœurs » ou la « morale publique » mais l'intégrité sexuelle de la personne. Cela implique que le refus d'un acte d'ordre sexuel doit être respecté et que tout acte visant à dépasser ce refus est punissable, faisant de la question du consentement un point central de la procédure. La législation actuelle reconnaît en outre la pression psychologique exercée sur une victime. Enfin, la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), introduite le 1^{er} janvier 1993, permet aux victimes de bénéficier de conseils et d'assistance, d'une protection dans la procédure pénale, d'une prise en charge par des centres de consultation, ainsi que d'une indemnisation.

En théorie, ce dispositif juridique est censé permettre aux victimes de violences sexuelles d'obtenir réparation, ce dont semblent d'ailleurs convaincus nombre de magistrats. Cette opinion est confirmée par les quelques entretiens préliminaires menés par l'équipe de recherche genevoise auprès de différent-es expert-es. Dans la pratique pourtant, force est de constater que le bilan est plus nuancé.

Vision archétypale du viol L'étude des 42 dossiers mis à la disposition de la sociologue et de ses deux collègues juristes par le Tribunal pénal genevois met tout d'abord en évidence la très grande variété des actes qui tombent sous le coup des articles 189 et 190 du Code pénal : agressions dans l'espace public, violences sexuelles de la part d'un conjoint ou d'un petit ami, flirt trop poussé, attouchements imposés par un médecin à sa patiente, pelotage sur le lieu de travail... La liste est loin d'être exhaustive. Sur le plan quantitatif, seul un nombre restreint de cas (7) correspondent à la vision archétypale du viol, c'est-à-dire une agression violente perpétrée par un inconnu dans une ruelle sombre. Dans tous les autres cas de figure, la victime connaissait son agresseur, parce qu'il s'agissait d'un conjoint ou d'un ex-conjoint, d'une relation professionnelle ou encore d'un ami ou d'un voisin.

« SYMBOLIQUEMENT, C'EST UN SIGNAL TRÈS PUISSANT PUISQU'IL REVIENT À DIRE QU'IL EST MOINS GRAVE D'AGRESSER SON EX-FEMME QUE DE ROULER À 200 KM/H SUR L'AUTOROUTE »

La distinction a son importance dans la mesure où les membres du premier groupe se sont vus condamnés de manière plus systématique et plus lourde que ceux appartenant au second, au demeurant le plus répandu.

De manière générale, le système judiciaire a davantage puni les individus issus de classes sociales peu favorisées et/ou d'origine étrangère, puisqu'on ne retrouve que six Suisses (dont trois naturalisés) et six personnes appartenant aux classes favorisées ou moyennes parmi les 42 dossiers pris en compte par l'étude. Lorsque le prévenu est issu d'un autre univers culturel, la justice a par ailleurs tendance à pointer du doigt, parfois non sans une certaine virulence, la responsabilité d'un système traditionnel patriarcal ou l'abus d'une position dominante « importée » qui sont dès lors considérés comme des atteintes de genre inacceptables, alors que la question demeure généralement tout à fait secondaire – et de l'ordre de la sphère privée – lorsque le litige concerne un couple de ressortissants suisses.

« Pris tels quels, ces résultats pourraient laisser penser que les agresseurs sont en majorité des étrangers et qu'ils ont reçu le châtiment qu'ils méritaient, analyse Marylène Lieber. Le problème, c'est que selon les statistiques officielles, ce sont bel et bien des citoyens suisses qui sont mis en cause dans près de la moitié des cas de viol ou de violences sexuelles. »

Pour expliquer leur « disparition » de la chaîne pénale, plusieurs raisons sont avancées par les chercheuses genevoises. La première – et la plus évidente – est que les institutions pénales n'ont pas connaissance des violences sexuelles commises par les catégories les plus favorisées de la

population tout simplement parce que celles-ci ne font pas ou peu l'objet d'une plainte ou d'un signalement. S'y ajoute le fait que les personnes issues de milieux aisés ont davantage à perdre en cas de procédure judiciaire et qu'elles sont sans doute davantage conscientes à la fois du coût émotionnel que peut représenter ce type de démarche et du peu de chances de réparation qu'elle est capable d'offrir.

Le parcours de la victime dans la chaîne pénale reste en effet très lourd. C'est un processus long (un an et demi en moyenne) qui suppose de revenir encore et encore sur un épisode traumatisant en étant capable de répéter indéfiniment le même récit sous peine de passer pour un ou une menteur-euse. Enfin, le fait de disposer d'un certain statut social, de maîtriser les codes vestimentaires et le langage attendu dans un prétoire peut également créer le sentiment d'une certaine proximité entre le prévenu et les magistrats et donc faciliter un acquittement ou l'abandon des charges.

Crédibilité en question À l'inverse, les résultats obtenus par les chercheuses genevoises établissent de façon très claire que les jeunes filles qui sont un peu perdues, déscolarisées, qui se trouvaient alcoolisées ou sous l'emprise de stupéfiants au moment des faits ont toutes les peines du monde à apparaître comme crédibles devant le tribunal. Et c'est d'autant plus vrai lorsqu'elles ont pris du temps à déclarer l'agression et/ou que celle-ci est le fait d'un proche ou d'une personne connue.

«*La plupart du temps, les victimes de violences sexuelles connaissent l'auteur, constate la sociologue. Elles ont pu être victimes d'un effet de sidération qui fait qu'elles ne se sont pas défendues ou qu'elles n'ont pas résisté, voire qu'elles ont repoussé le moment de porter plainte. Elles ont également pu redouter des représailles ou le fait de se retrouver seule pour assurer la survie du foyer et l'éducation des enfants. En principe, ce sont des éléments dont le tribunal devrait tenir compte comme de critères aggravants. Mais dans les faits, ils ont plutôt tendance à jouer en défaveur de la victime parce qu'ils ne correspondent pas au scénario attendu, autrement dit à ce que les chercheurs appellent le « mythe du viol ».*»

De façon plus ou moins consciente, les tribunaux seraient ainsi fortement imprégnés par un certain nombre d'a priori : un viol est généralement un acte violent perpétré par un inconnu dans l'espace public ; les victimes n'ayant

rien à se reprocher déclareraient immédiatement les faits ; les fausses allégations seraient très nombreuses, etc. Ces préjugés contribuent à mettre en doute, voire à disqualifier la parole des victimes lorsque celle-ci ne correspond pas aux attendus usuels. Le juge peut en effet avoir alors l'impression que c'est à lui qu'il revient de faire la différence entre la bonne et la mauvaise victime, la personne sincère qui a réellement été abusée et l'affabulatrice qui agirait par esprit de vengeance ou tout simplement pour nuire à autrui.

Deux autres éléments ont tendance à accentuer ce penchant. Tout d'abord, la crainte de l'erreur judiciaire, très présente du côté des juges et des procureurs, qui conduit à ce que le doute l'emporte lorsque les preuves ne sont pas irréfutables. Ensuite, la délicate question du consentement. Dans ce type d'affaires, la manifestation du refus sans équivoque de la victime est en effet décisive. Pour qu'il y ait condamnation, il est cependant nécessaire que l'auteur présumé ait eu conscience de l'absence dudit consentement. Or ce point demeure souvent problématique.

«*Tout se passe comme si le consentement était extensif, constate Marylène Lieber. L'impression qui domine, c'est que du point de vue du système pénal, le fait de consentir une fois constitue un engagement pour toutes les relations futures. Il existe donc une forme de « présomption de consentement » des femmes aux relations sexuelles qui tend à déresponsabiliser l'auteur et dont les magistrats peinent visiblement à se départir. Nos résultats montrent en effet qu'à l'intérieur d'un couple, la régularité des coups, les menaces récurrentes, parfois des menaces de mort ne suffisent pas à qualifier le viol ou la contrainte sexuelle. Et ce, quand bien même la victime explicite clairement qu'elle ne pouvait pas résister parce qu'elle avait peur de son (ex-)conjoint dont elle connaissait les accès de violence. Et s'il arrive que l'homme soit finalement condamné, ce sont davantage les voies de fait et les coups et blessures qui sont reconnus que les violences sexuelles elles-mêmes. Même dans les deux cas où les victimes avaient produit des certificats médicaux attestant de lésions sur l'appareil génital, c'est le doute qui l'a finalement emporté sur la conviction.*»

«*Le traitement pénal des violences sexuelles à Genève. Une étude exploratoire*», par Marylène Lieber, Cécile Greset, et Stéphanie Perez-Rodrigo, Université de Genève 2019, (IRS Working Paper, 14). Publication en ligne : www.unige.ch/sciences-societe/socio/workingpapers



Marylène Lieber

Professeure ordinaire à la Faculté des sciences de la société et directrice des Études genre.

1995 : Maîtrise ès sciences sociales de l'Université de Lausanne.

2005 : Doctorat en sociologie de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris).

2012 : Professeure associée au Département de sociologie de l'UNIGE et à l'Institut des études genre.

MINORITÉS

INTERSEXE: HISTOIRE D'UNE POPULATION INVISIBLE

STIGMATISÉE PARCE QU'ELLE TRANSGRESSE LES LOIS DE LA NATURE OU IDÉALISÉE PARCE QU'ELLE TRANSCENDE LE MASCULIN ET LE FÉMININ, **LA FIGURE DE L'HERMAPHRODITE** A TRAVERSÉ LES ÂGES EN TOUTE DISCRÉTION, MAIS EN LAISSANT DE NOMBREUSES TRACES. MAGALI LE MENS A RECONSTITUÉ SON PARCOURS DANS UN LIVRE FLEUVE.



Magali Le Mens

Chargée de cours au Département d'histoire de l'art et musicologie de la Faculté des lettres et à la HEAD-Genève.

2007: Thèse à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

2010: Commissaire et chargée d'exposition au Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut.

2011: Boursière post-doctorale au Centre allemand d'histoire de l'art de Paris.

2013: Maître-assistante à l'Université de Genève.

2019: Membre du Réseau francophone de recherche sur l'intersexuation.

Elles et elles sont le «I» du fameux sigle LGBTIQ+. Minorité parmi les minorités, les personnes intersexes y forment le groupe probablement le moins nombreux (un peu moins de 2% de la population mondiale selon les estimations disponibles), le moins visible, le moins facile à définir et, sans nul doute, le moins étudié. Pionnière dans le domaine – du moins dans l'espace francophone –, Magali Le Mens s'intéresse à cette frange de la population depuis plus de deux décennies. Étudiante en histoire de l'art, elle n'a que 22 ans lorsqu'en arpentant les rayonnages de la Bibliothèque nationale de Paris, elle tombe un peu par hasard sur un ouvrage édité par le philosophe Michel Foucault qui reproduit le journal tenu par une certaine Herculine Barbarin, institutrice de son état. Laquelle, après avoir eu la conviction que son corps était masculin, change d'état-civil et devient Abel. Réalisant qu'on ne le reconnaîtrait pas non plus comme un homme, il connaît une profonde dépression qui le conduit à mettre fin à ses jours.

Bouleversée par ce récit, Magali Le Mens cherche dès lors à en savoir plus sur celles et ceux qu'on a longtemps appelés hermaphrodites. Elle découvre une série de photographies de Nadar, puis l'œuvre du théoricien de l'art Johann Winckelmann, qui achève de la convaincre qu'elle tient là «son» sujet. Procédant par cercles concentriques, elle n'a depuis cessé d'élargir son champ de recherche pour y intégrer l'histoire de l'antiquité, celle de la médecine, des idées, du droit, de la biologie ou encore de la littérature. Il en est ressorti une thèse de doctorat, de nombreux articles scientifiques et plusieurs ouvrages, dont le dernier en date, publié en 2019, est une somme de plus de 700 pages à laquelle Magali Le Mens a mis la dernière

main alors qu'elle était maître assistante au Département d'histoire de l'art (Faculté des lettres) et au bénéfice d'un subsidé «Tremplin» du Bureau de l'égalité et de la diversité de l'UNIGE. Diaporama.

Les premières pièces du vaste puzzle que constitue *Modernité hermaphrodite* renvoient à une série de mythes forts anciens. Dans *Le Banquet* de Platon, Aristophane raconte ainsi qu'au commencement du monde, il existait trois espèces: les êtres femelles, les êtres mâles et les êtres androgynes (de *andros* pour homme et *gûné* pour femme).

AU COMMENCEMENT DU MONDE, IL EXISTAIT TROIS ESPÈCES: LES ÊTRES FEMELLES, LES ÊTRES MÂLES ET LES ÊTRES ANDROGYNES

Sphériques, possédant quatre bras, quatre jambes et deux appareils génitaux, ceux-ci se reproduisent sans recourir à la sexualité. Punis pour avoir tenté de rivaliser avec les Dieux, ils seront séparés en deux moitiés dotées d'organes génitaux spécifiques qui n'auront dès lors de cesse que de se retrouver pour reformer l'être original.

Le personnage d'Hermaphrodite, quant à lui, naît sous la plume d'Ovide. Fils d'Hermès et d'Aphrodite, dont il a hérité de la beauté à parts égales, le jeune homme

repousse un jour les avances de la nymphe Salmacis dont il a croisé le chemin aux abords d'un lac. Ne pouvant se résoudre à ce rejet, celle-ci obtient de Zeus que leurs deux corps soient unis pour toujours. Accablé par ce funeste destin, Hermaphrodite demande alors à son tour que le lac de leur rencontre soit maudit à jamais et qu'il rende efféminée toute personne s'y baignant.

Du côté de la tradition chrétienne, hormis les anges qui, c'est bien connu, n'ont pas de sexe, on trouve dans certaines versions de la Genèse l'idée qu'Adam était, lui aussi, à l'origine, un être double possédant à la fois les attributs du masculin et du féminin.

«Les récits de ce type ont durablement parasités les représentations de celles et ceux qu'on appelle aujourd'hui intersexes, note Magali Le Mens. Notamment en les ancrant très fortement dans une lecture binaire qui poussera de nombreux savants, philosophes et médecins à rechercher le «vrai sexe» des personnes indéterminées afin de pouvoir les ranger soit du côté masculin soit du côté féminin».

Le sujet suscite également une certaine fascination chez les artistes. Outre le célèbre *Hermaphrodite endormi* conservé au Louvre et qui représente un corps doté d'un sexe d'homme et des formes voluptueuses d'une femme lascivement allongé, on trouve en effet de nombreuses représentations d'éphèbes dans la statuaire classique et néo-classique.

Les peintres ne sont pas en reste. L'ange de *La vierge aux rochers* et le *Saint Sébastien* de Léonard de Vinci semblent ainsi vouloir combiner la grâce du jeune homme et les attraits de la jeune fille. Et on peut en dire autant des chérubins de Pierre-Paul Prud'hon ou de Claude Ziegler. Francisco Goya ou William Blake, de leur côté, revisitent le mythe de l'androgynie tel que raconté par Aristophane, tandis qu'Anne Louis Girodet et François Joseph Navez mettent en images l'idylle tragique de Salmacis et d'Hermaphrodite.

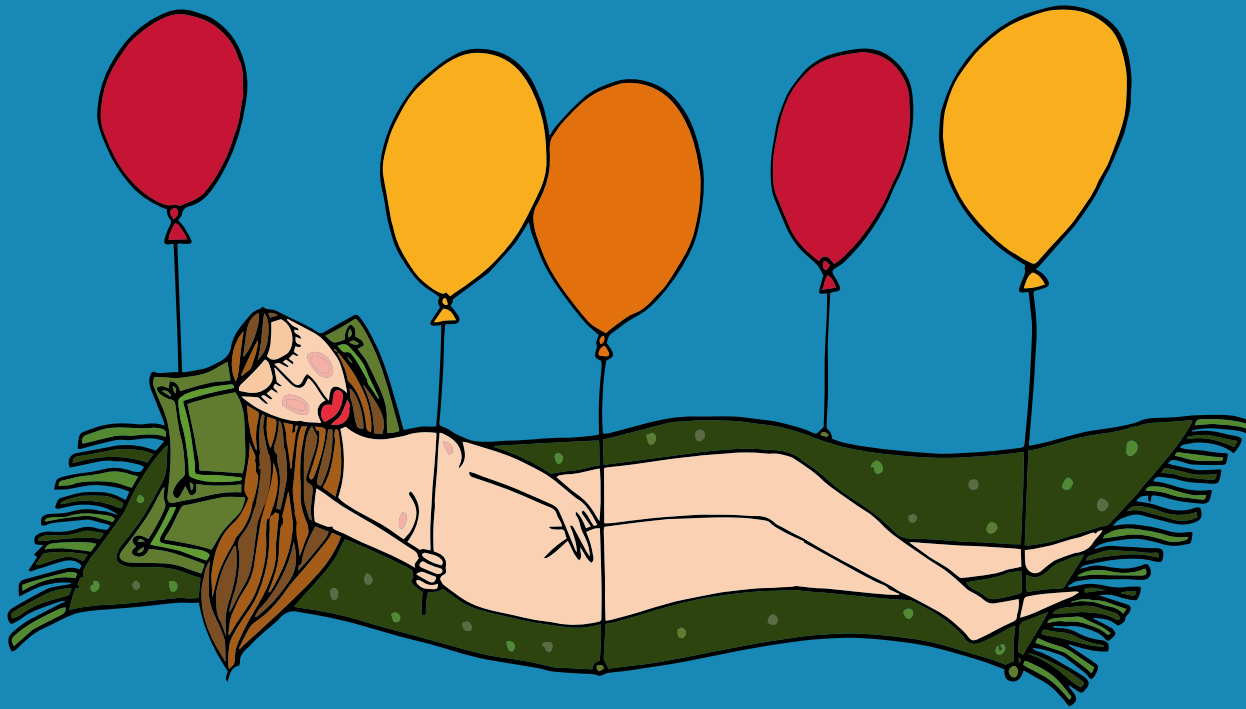
Très lu tout au long du XIX^e siècle, l'archéologue et érudit Johann Winckelmann propose, quant à lui, une théorie esthétique fondée sur l'idée que l'idéal de beauté se trouve au croisement de l'anatomie masculine et féminine et que, pour s'en approcher, il est bon de s'inspirer des eunuques, castrats et autres hermaphrodites.

Cette thèse, qui va donner lieu à de nombreuses recherches symboliques, trouve des échos jusque dans l'œuvre de Piet Mondrian. Profondément imprégné par la religion théosophique (une forme de syncrétisme basé sur les traditions de l'hindouisme et du bouddhisme), le plasticien néerlandais se perçoit lui-même comme un «hermaphrodite spirituel». Dans ses toiles, il cherche, au-delà de



l'abstraction, à promouvoir l'hermaphrodisme au rang de principe créatif. Jouant avec les lignes – verticales pour le masculin, horizontales pour le féminin – il s'efforce de trouver l'équilibre parfait entre les forces sexuelles qui, selon lui, animent le monde.

Dans le monde littéraire, rares sont les auteurs qui vont jusqu'à de telles extrémités. Si Balzac, Baudelaire, Hugo, Zola, Lautréamont, Stendhal, Huysmans ou Oscar Wilde puisent dans le champ lexical de l'intersexuation, c'est tantôt pour décrire le trouble causé par ces corps au sexe indécis, tantôt pour évoquer en termes métaphoriques toutes sortes d'attitudes et de comportements échappant aux normes de l'époque.



DES MOTS POUR LE DIRE

Allogagnie :

ensemble des phénomènes d'érotisation liés à la souffrance.

Asexualité :

désigne le fait de ne pas ou peu ressentir d'attraction sexuelle pour une autre personne.

Bisexualité :

orientation sexuelle désignant l'attraction pour des personnes des deux sexes ou genres.

Cisgenre :

personne dont le genre ressenti correspond au genre ou sexe assigné à sa naissance.

Exhibitionnisme :

obsession qui pousse une personne à exhiber ses organes génitaux.

Gay :

autre nom pour un homme homosexuel.

Genre :

ensemble des caractéristiques qui se rapportent à la masculinité et à la féminité et qui les différencient.

Hétérosexualité :

orientation sexuelle désignant l'attraction pour une personne de sexe ou de genre opposé.

Homosexualité :

Orientation sexuelle désignant l'attraction pour une personne du même sexe ou du même genre.

Inceste :

relations sexuelles entre proches parents (dont le mariage est interdit).

Intersexes :

personnes nées avec des caractéristiques sexuelles qui ne correspondent pas aux définitions typiques de mâle et femelle, selon la définition de l'Organisation des Nations Unies. Historiquement, l'ambiguïté sexuelle a été désignée par des mots aussi variés qu'éphèbe, travesti, inverti, femme à barbe, sybarite, gynandre...

Lesbienne : autre nom pour une femme homosexuelle.

LGBTIQ+ : sigle pour lesbiennes, gays, bisexuels, intersexes, trans*, queers et autres.

Masochisme : plaisir, en général d'ordre sexuel, pris dans la souffrance ou l'humiliation subies.

Queer : personne ayant une sexualité ou une identité de genre différente de l'hétérosexualité ou la cis-identité.

Pansexualité :

orientation sexuelle désignant une attraction pour une personne de n'importe quel sexe ou genre.

Pédophilie : attraction sexuelle ou amoureuse d'un adulte ou d'un adolescent envers les enfants.

Sadisme : recherche du plaisir dans la souffrance physique ou morale volontairement infligée à autrui.

Saliromanie : plaisir érotique tiré du fait de voir l'objet de son désir sali et à l'apparence détruite.

Scoptophilie :

pulsion sexuelle où l'individu s'empare de l'autre comme objet de plaisir qu'il soumet à son regard contrôlant.

Sexe : différences physiologiques qui distinguent les hommes et les femmes ou les mâles et les femelles.

Transgenre :

personne dont l'identité de genre est différente du sexe assigné à la naissance.

LE SERVICE ÉGALITÉ SE DIVERSIFIE

Depuis le mois de septembre 2020, le Service égalité de l'UNIGE s'appelle Service égalité et diversité. Cette appellation reflète mieux le travail actuel de cette unité qui a trait depuis plusieurs années aux questions LGBTQ+, au racisme et à la migration, au handicap, à l'origine sociale, etc.

Dans la continuité de la campagne #UNIUNIE contre toutes les formes de harcèlement, cette tendance a abouti à la signature de la Charte suisse de la diversité au travail le 17 mai 2018 par laquelle l'UNIGE s'engage à lutter pour l'égalité de traitement fondée sur le sexe, l'origine nationale et ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, l'état civil et la situation familiale, le handicap et la maladie, les convictions religieuses et les opinions politiques et philosophiques.

« IL PERSISTE AUJOURD'HUI UNE TENSION PERMANENTE POUR RAMENER LES INTERSEXES DANS LES CATÉGORIES CLASSIQUES »

«Au XIX^e siècle, précise Magali Le Mens, les termes «androgynes» ou «hermaphrodites», qui sont parfaitement interchangeables, sont utilisés à la fois pour décrire ce qui relève de l'ambiguïté sexuelle et ce qui apparaît comme hybride ou composite, qu'il s'agisse d'une couleur, d'un parti politique ou du tempérament d'une personne. Bref, tout ce qui était complexe ou résultant d'un compromis entre des éléments opposés.»

De compromis, il n'est guère question dans l'univers médical. En première ligne lorsque vient au monde un enfant dont l'appartenance la sexuait n'est pas claire, le médecin s'est en effet longtemps vu assigner la lourde charge de corriger ce qui apparaissait alors comme une erreur de la nature. *«La plupart des médecins se sont longtemps accrochés à l'idée que chaque individu possédait une sexualisation masculine ou féminine même si celle-ci était cachée, précise Magali Le Mens. Il s'agissait dès lors de faire accepter à leur patient de se conformer à l'un ou l'autre sexe, en dépit du ressenti ou de l'éducation qu'avaient pu recevoir ces derniers.»*

Parce qu'elle menace l'ordre établi, parce qu'elle suppose des désirs inconnus et incontrôlés, parce qu'elle remet en cause le lien entre amour charnel et procréation, parce qu'elle semble par là-même contredire les lois de la biologie, l'intersexuation passe dès lors dans le champ du pathologique. En guise de remède, il revient au médecin

de chercher les traces du testicule ou de l'ovaire qui signeraient la véritable identité sexuelle de ces «monstres sociaux» auxquels il est recommandé de ne confier aucune fonction ni dans la famille ni dans le monde. Mais les choses ne sont pas si simples dans les faits, puisque dans de nombreux cas, il s'avère impossible de trouver l'un ou l'autre, quand les deux ne sont pas présents de façon simultanée. Faute de mieux, on se base alors sur des critères secondaires comme l'apparence générale, la chevelure ou la pilosité, la voix ou encore la musculature pour trancher la question.

Qu'à cela ne tienne, sitôt que les techniques chirurgicales le permettront – soit à partir du début du XX^e siècle –, ce type d'«anomalie» sera corrigée dès la naissance à grands coups de bistouris, quitte à causer chez les patients des mutilations irréversibles.

Et jusqu'à une période très récente, rares sont les voix qui s'élèveront contre ce type de pratiques. C'est le cas du docteur Louis Ombrédanne (1871-1956) qui fait figure de pionnier dans la lutte contre les dommages imposés à ce type de patients. Laissant de côté la morale et la quête du «vrai sexe», il suggère que ces individus longtemps ostracisés aient eux aussi le droit de construire des liens amoureux et de vivre leur vie comme ils l'entendent.

«Malgré tous les progrès accomplis, en particulier grâce au travail des associations qui ont émergé à partir des années 1990, il persiste aujourd'hui une tension permanente pour ramener les intersexes dans les catégories classiques, relève Magali Le Mens. Le continuum entre les sexes modélisés dans les années 2000 par les biologistes, reste encore trop enfermé entre les deux pôles binaires. Il serait temps de reconnaître et d'admettre l'existence de variations anatomiques, hormonales et chromosomiques, en lieu et place du masculin et du féminin, dont les critères de définition apparaissent de moins en moins solides.»